Nations Unies A/66/6 (Sect. 9)

Assemblée générale

Distr. générale
18 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

(Programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)**

Table des matières

		Page
	Vue d'ensemble	3
A.	Organes directeurs	12
B.	Direction exécutive et administration	17
C.	Programme de travail	20
	Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination	21
	Sous-programme 2. Problématique hommes-femmes et promotion de la femme***	
	Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social	29
	Sous-programme 4. Développement durable	34
	Sous-programme 5. Statistique	39
	Sous-programme 6. Population	44
	Sous-programme 7. Politiques et analyse en matière de développement	50
	Sous-programme 8. Administration publique et gestion du développement	55

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6* (A/66/6).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6* (A/65/6/Rev.1).

*** Le sous-programme 2 relève d'ONU-Femmes au titre du chapitre 17, conformément aux résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale.

11-34804 (F) 170611 230611

Merci de recycler

Sous-programme 9. Gestion durable des forêts 61
Sous-programme 10. Financement du développement 67
D. Appui aux programmes 72
Annexe
Produits de l’exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013 79

Vue d’ensemble

Tableau 9.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	148 820 100 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	152 535 500 dollars

[a] Aux taux de 2010-2011.

Tableau 9.2

Tableau d’effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l’exercice biennal 2012-2013	495	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 63 P-5, 88 P-4, 65 P-3, 42 P-2/1, 33 G(1e C) et 161 G(AC)
Créations	2	P-3, Division de statistique
Suppressions	(12)	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 8 G(AC) pour les sous-programmes 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 10
Transferts	5	1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 1 G(AC) pour la Direction exécutive et administration, les sous-programmes 5 et 8 et l’appui au programme
Postes approuvés pour l’exercice biennal 2010-2011	505	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 64 P-5, 89 P-4, 64 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1e C) et 169 G(AC)

9.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir et d’appuyer la coopération internationale aux fins de la croissance économique soutenue, de la lutte contre la pauvreté et la faim, et du développement durable pour tous. S’il vise avant tout à s’attaquer aux problèmes interdépendants qui se posent dans les domaines social et économique, le programme entend également contribuer au renforcement des effets de synergie entre les trois composantes fondamentales de l’action de l’ONU : la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l’homme.

9.2 Le programme, qui relève du Département des affaires économiques et sociales, s’articule autour de deux grands axes : a) fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l’Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d’experts; b) suivre et analyser les tendances, les perspectives et les questions d’orientation en matière de développement au niveau mondial; et c) aider au renforcement des capacités en matière d’élaboration et de mise en œuvre des politiques, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre notamment de l’exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte pour le développement.

9.3 Le programme a placé le développement au cœur des débats de la communauté internationale et aidé les États Membres à définir dans ce domaine une orientation commune axée sur les objectifs et les engagements en matière de développement adoptés au niveau international, et tout particulièrement sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tels qu'ils sont énoncés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, en particulier le Sommet mondial de 2005. L'ensemble de ces objectifs constitue le programme de l'ONU en matière de développement.

9.4 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le programme continuera de mobiliser et d'apporter un appui concret à la réalisation de ces objectifs. Il sera centré sur les quatre grands domaines d'activité suivants : a) travaux de suivi, de recherche et d'analyse sur les questions de développement et les nouveaux problèmes y relatifs, notamment dans le cadre d'un appui au système statistique mondial; b) appui aux mécanismes intergouvernementaux de l'ONU pour la fixation de normes et de règles; c) aide au renforcement des capacités et renforcement des capacités dans ce domaine en vue de favoriser la mise en œuvre par les pays des textes issus des conférences mondiales; et d) promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

9.5 Pour mener à bien ces activités, il faut renforcer les capacités d'analyse et de suivi, en particulier pour cerner et régler les nouveaux problèmes intersectoriels et pour soutenir les stratégies nationales de développement ainsi que les mécanismes intergouvernementaux de responsabilisation et de suivi. En outre, l'intégration stratégique est indispensable pour favoriser la cohérence et la bonne coordination dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela suppose de renforcer les liens horizontaux entre les sous-programmes du programme 7 de façon à aider les États Membres, avec plus d'efficacité et de souplesse, à exécuter le programme en matière de développement, en coopération avec les services du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le programme lui apportant un soutien stratégique et veillant à renforcer ses relations avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres comités exécutifs et divers autres partenaires.

9.6 Le programme continuera de mettre l'accent sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans ses sous-programmes. Des consultations au niveau des modules thématiques ont eu lieu entre les services concernés du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Ces consultations devraient conduire les programmes à mieux se concerter et à collaborer davantage dans les principaux domaines communs d'intervention économique et sociale du Secrétariat.

9.7 Le Département continue d'apporter son appui et de travailler activement à l'application des mesures prises à l'échelle du système pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale. Pendant l'exercice biennal en cours, il a collaboré étroitement avec le Département de la gestion dans les domaines de l'élaboration de rapports d'exécution qui ont trait à l'établissement opportun des rapports et au suivi des produits des programmes ainsi que pour établir et revoir les contrats de mission des hauts fonctionnaires de manière à répondre au besoin de renforcer la responsabilité individuelle et institutionnelle. Le Département collabore aussi étroitement avec le Bureau de la gestion des ressources humaines à la mise en œuvre de directives administratives récemment publiées sur la gestion des résultats et sur le perfectionnement professionnel et les perspectives de carrière. Il a également entamé des discussions sur la mise en œuvre d'un cadre de gestion axée sur les résultats et a pris part à des exercices d'évaluation des risques entrepris par le Bureau des services de contrôle interne. Le Département continue de faciliter le travail des différents organes de contrôle et applique les recommandations pertinentes issues de leur examen du fonctionnement du Département.

9.8 Dans sa résolution 63/260, l'Assemblée générale a approuvé la création de 13 postes que le Département considère comme essentiels à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement (A/62/708). Il convient de noter que sur ces 13 postes, cinq postes ont été approuvés pour le sous-programme 2 (Problématique hommes-femmes et promotion de la femme) et ont été depuis transférés à la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes). Les huit postes restants ont été attribués à leurs bureaux et sous-programmes respectifs et ont contribué à l'exécution efficace des programmes de travail visés. À cet égard, le Département a dû veiller à l'utilisation stratégique de ces postes pour en optimiser l'incidence sur l'exécution de son mandat. Cette nécessité est prise en compte dans certains des transferts et réalignements de ressources proposés dans le présent budget-programme.

9.9 Le poste P-5 approuvé sous la rubrique Direction exécutive et administration a été attribué au Groupe de la planification stratégique, qui joue un rôle clef dans le traitement des questions intersectorielles et la coordination des activités au sein du Département, du Comité exécutif et de l'ensemble du système des Nations Unies. L'instauration du Groupe demeure au cœur des efforts consentis par le Département pour recenser les nouveaux défis et problèmes que posent en particulier les questions intersectorielles et adopter des stratégies d'action dans ce sens. À cet égard, un poste D-1 a été redéployé à la tête du Groupe, qui compte désormais le nouveau poste P-5 et un poste P-4 préexistant. Le Groupe de la planification stratégique ainsi constitué vise à aider le Secrétaire général adjoint à mener à bien des processus de planification stratégique spécifiques, à savoir : a) fixer des priorités stratégiques de caractère technique; b) renforcer la collaboration entre divisions et favoriser des examens et activités stratégiques au niveau du Département, en particulier sur des questions intersectorielles; et c) collaborer avec les parties prenantes, notamment les États Membres et les principaux partenaires stratégiques du Secrétariat et des Nations Unies.

9.10 Les sept postes restants qui ont été approuvés dans le cadre du programme de travail du Département ont eu des effets bénéfiques pour les sous-programmes respectifs :

a) Le poste P-4 créé dans le cadre du sous-programme 1 a permis de renforcer le soutien fonctionnel que le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination apporte au Forum pour la coopération en matière de développement, instauré par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/16. Le poste a permis de faciliter le travail entrepris dans les domaines d'intervention suivants : recherche et analyse des politiques; élaboration de rapports pour le Forum et d'autres notes techniques et documents d'information analytiques; coordination des préparatifs du Forum; et liaison avec les organismes des Nations Unies sur des questions liées au Forum;

b) Le poste P-4 approuvé, dans le cadre du sous-programme 3, pour le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones a permis d'en faciliter le travail dans les domaines de la promotion et de l'application des recommandations du Forum et des lignes directrices sur les questions relatives aux peuples autochtones du Groupe des Nations Unies pour le développement; de l'élaboration de documents d'analyse et de déclarations destinés à sous-tendre cette action; et de la supervision des activités financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale à l'appui des questions autochtones;

c) Le poste P-4 approuvé pour le sous-programme 4 (Développement durable) a permis de renforcer la préparation technique et l'appui fourni aux organes intergouvernementaux, y compris à la Commission du développement durable, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale; de mener des activités en faveur du programme de développement durable de la Commission et notamment d'étudier des possibilités de coopération; d'effectuer

des recherches de nature politique dans les domaines thématiques relevant de la Commission; de suivre l'évolution des tendances; et d'assurer la participation des États Membres;

d) Le poste P-3 créé au titre du sous-programme 5 (Statistique) a servi à soutenir l'action menée au titre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, précisément en matière de programmation de données liées aux objectifs 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) et 7 (Préserver l'environnement) et de diffusion de renseignements concernant les activités de la Division de statistique liées auxdits objectifs, notamment l'établissement du tableau sur les progrès accomplis en 2010 dans la réalisation de l'objectif intitulé « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », et la coordination de la Journée mondiale de la statistique (octobre 2010). À cet égard, le site Web de la Division (http://unstats.un.org/unsd/mdg/) est devenu la source de données statistiques que les États Membres et toutes autres parties intéressées peuvent consulter;

e) Le poste P-4 approuvé au titre du sous-programme 6 (Population) a aidé la Division de la population à accélérer la publication des produits prévus, et à répondre aux demandes de documentation de fond et de documents d'information. Ce poste a permis de renforcer l'appui technique apporté par la Division au débat thématique informel sur les migrations internationales et le développement, qui est organisé par le Président de l'Assemblée générale pour donner suite à la résolution 63/225, et aux préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra en 2013, en application de la même résolution;

f) Le poste P-5 approuvé au titre du sous-programme 9 (Gestion durable des forêts) a permis au secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts de participer plus activement à la mise au point d'analyses fiables des politiques forestières et de conseils pratiques permettant d'aborder des questions telles que la gestion durable des forêts en général et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts en particulier, ainsi que de relever d'autres grands défis planétaires. Le secrétariat a également aidé le Forum à envisager une solution viable d'ici à 2013 pour le financement des activités forestières en élaborant des documents et des notes analytiques; il a établi le rapport du Secrétaire général sur les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté destiné à la neuvième session du Forum, fait progresser l'exécution de son programme de renforcement des capacités et apporté une contribution de fond à d'autres mécanismes de développement durable, notamment en assurant les préparatifs des conférences de Cancún et de Rio +20;

g) Le poste P-4 approuvé au titre du sous-programme 10 (Financement du développement) permet de renforcer la capacité d'analyse du Bureau du même nom en matière d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey incluant l'analyse de domaines nouveaux et émergents en matière de financement du développement, à savoir les sources novatrices de financement, y compris le financement nécessaire pour faire face au changement climatique. L'adjonction de ce poste permet au Bureau de continuer de suivre l'évolution du financement du développement, de formuler des recommandations à l'intention des États Membres et d'évaluer les progrès accomplis dans un monde en rapide mutation, ainsi que de faciliter la tenue de consultations multipartites sur le financement novateur et d'autres questions nouvelles en matière de financement du développement.

9.11 Au paragraphe 49 de sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a décidé de créer, en tant qu'entité composite qui sera opérationnelle d'ici au 1er janvier 2011, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, qui s'appellera ONU-Femmes, en regroupant les mandats et fonctions existants du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de

la femme du Secrétariat, ainsi que du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et en les transférant à cette entité, pour qu'elle serve de secrétariat et mène à bien des activités opérationnelles au niveau national. Dans la partie VI de sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a approuvé, avec effet au 1er janvier 2011, le transfert de la responsabilité du sous-programme 2 (Problématique hommes-femmes et promotion de la femme) et des ressources correspondantes au chapitre 37(ONU-Femmes) du budget-programme de l'exercice 2010-2011[1].

9.12 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 9.3 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. La diminution de leur nombre en 2012-2013 s'explique par les efforts qu'il faudra déployer pour consulter, dans la mesure du possible, les publications isolées sous forme électronique, plutôt que de les imprimer.

9.13 S'agissant des publications, un groupe de travail chapeauté par le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été créé en 2010 pour examiner l'ensemble du processus de publication au Secrétariat de l'ONU et pour trouver des moyens d'en augmenter l'efficacité, par exemple en associant publication, analyse des besoins en la matière et utilisation accrue de ressources en ligne pour réduire le volume de documents imprimés.

Tableau 9.3

Répartition des publications

Publications	*2008-2009 (nombre effectif)*	*2010-2011 (nombre estimatif)*	*2012-2013 (nombre estimatif)*
Publications en série	306	381	391
Publications isolées	67	102	41
Total	**373**	**483**	**432**

9.14 Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 148 820 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 3 715 400 dollars (2,4 %). cette réduction, qui apparaît au tableau 9.5, s'explique de la façon suivante :

a) Une augmentation de 410 400 dollars au titre des organes directeurs, résultant principalement des dépenses non renouvelables au titre des activités liées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), que l'Assemblée générale a autorisées dans sa résolution 64/236;

b) Une augmentation de 458 900 dollars sous la rubrique Direction exécutive et administration due essentiellement : a) au transfert de postes (1 poste D-1 à partir du sous-programme 5, 1 poste P-4 à partir du sous-programme 8, et 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) à partir de l'appui au programme), contrebalancé par celui d'un poste P-3 au sous-programme 8 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à l'appui au programme, afin de renforcer

[1] Le rapport du Secrétaire général sur la proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-femmes) ne fournit de précisions que sur le transfert de ressources d'un montant de 6 615 700 dollars au titre du crédit initialement ouvert pour l'exercice 2011, dont le transfert de 42 postes, du chapitre 9 au nouveau chapitre 37 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/65/531, par. 31 et tableaux 1, 2 et 37.2).

le Groupe de la planification stratégique et d'appuyer les activités de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes entreprises à l'échelle du Département dont la supervision est centralisée par le du Bureau du Secrétaire général adjoint (558 900 dollars); et b) à une réduction de 100 000 dollars au titre des autres objets de dépense, y compris pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (45 700 dollars), des heures supplémentaires (4 300 dollars) et des services de consultants (50 000 dollars), découlant d'une utilisation plus rigoureuse de ces ressources;

c) Une diminution de 4 475 600 dollars au titre du programme de travail correspondant à :

i) Une diminution nette de 362 600 dollars au titre du sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination) qui tient à la suppression d'un poste P-4 dans le but de rationaliser et de simplifier la structure des postes du sous-programme;

ii) Une diminution nette de 469 500 dollars au titre du sous-programme 3 (Politiques sociales et développement social) qui est imputable à la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (302 600 dollars) dans le but de rationaliser et de simplifier la structure des postes, et à la baisse d'autres objets de dépense due principalement aux efforts concertés déployés pour réduire le nombre d'experts ainsi que la durée et la dispersion des réunions (166 900 dollars);

iii) Une diminution nette de 482 700 dollars au titre du sous-programme 4 (Développement durable) qui s'explique par la suppression d'un poste P-5 (401 200 dollars) dans le but de rationaliser et d'alléger la structure des postes et la baisse d'autres objets de dépense liée principalement aux efforts concertés déployés pour réduire le nombre d'experts ainsi que la durée et la dispersion des réunions (81 500 dollars);

iv) Une diminution nette de 1 752 500 dollars au titre du sous-programme 5 (Statistique) causée par : a) la réduction des dépenses requises au titre des postes (804 500 dollars) à la suite d'une baisse de 661 500 dollars due à la suppression de 3 postes [1 P-3, 1 P-2/1 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)], au transfert de 1 poste D-1 à la Direction exécutive et administration (455 400 dollars), compensée par une augmentation de 312 400 dollars résultant des 2 postes P-3 qu'il est proposé de créer et dont les titulaires s'acquitteraient des tâches précédemment confiées par contrat au Centre international de calcul (CIC) pour l'exploitation du serveur central et la mise au point d'applications statistiques; et b) une diminution de 948 000 dollars au titre des frais autres que les dépenses liées aux postes s'expliquant principalement par l'expiration du contrat conclu avec le CIC (775 200 dollars), des autres dépenses de personnel (23 100 dollars), des services de consultants (13 200 dollars), des services d'experts (34 000 dollars), des voyages (10 800 dollars), des travaux contractuels d'imprimerie (60 500 dollars), des fournitures et accessoires (4 700 dollars), et du mobilier et matériel (26 500 dollars);

v) Une diminution nette de 397 900 dollars au titre du sous-programme 6 (Population) entraînée par la réduction des dépenses requises au titre des rubriques suivantes : Consultants (158 600 dollars), Experts (104 500 dollars), Voyages (65 600 dollars), Services contractuels (63 000 dollars), et Mobilier et matériel (6 200 dollars);

vi) Une baisse nette de 340 700 dollars au titre du sous-programme 7 (Politiques et analyse en matière de développement) due à la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (302 600 dollars) et à la réduction des dépenses au titre des rubriques suivantes : Services d'experts (20 000 dollars), Services contractuels (10 000 dollars), Fournitures et accessoires (4 100 dollars) et Mobilier et matériel (4 000 dollars);

vii) Une diminution nette de 394 100 dollars au titre du sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement) engendrée par la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) et le transfert d'un poste P-4 à la Direction exécutive et administration (362 800 dollars) en échange d'un poste P-3, et par la réduction des dépenses requises au titre des rubriques suivantes : Consultants (20 000 dollars), Voyages (5 000 dollars) et Fournitures et accessoires (6 300 dollars);

viii) Une baisse nette de 100 200 dollars au titre du sous-programme 9 (Gestion durable des forêts), sous l'effet de la réduction des dépenses requises au titre des rubriques suivantes : Consultants (48 000 dollars), Experts (26 100 dollars), Voyages (12 200 dollars) et Mobilier et matériel (13 900 dollars);

ix) Une diminution nette de 175 400 dollars au titre du sous-programme 10 (Financement du développement), qui s'explique par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (151 300 dollars) et la réduction des dépenses requises au titre des services d'experts (20 000 dollars) et des travaux contractuels d'imprimerie (4 100 dollars);

d) Une baisse nette de 109 100 dollars au titre de l'appui au programme, causée par : i) une augmentation des dépenses requises au titre des postes (288 900 dollars) due à l'effet retard de la création en 2010-2011 de deux nouveaux postes (1 P-5 et 1 P-4) (332 200 dollars), compensée par une diminution nette des dépenses (43 300 dollars) résultant du transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et de celui d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) à la Direction exécutive et administration; et ii) une diminution nette des dépenses – 398 000 dollars – autres que le coût des postes au titre des services contractuels (300 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (17 000 dollars), des fournitures et accessoires (20 000 dollars), du mobilier et matériel (50 000 dollars) et des autres dépenses de personnel (11 000 dollars).

9.15 Les activités de renforcement des capacités sont axées sur des domaines d'intervention prioritaires dans lesquels le Département des affaires économiques et sociales a accumulé une vaste expérience normative, analytique et opérationnelle, enrichie de sources de connaissances avérées et crédibles, y compris des réseaux d'experts et un répertoire de bonnes pratiques, et qui sont d'un apport précieux à l'ensemble des organismes de développement des Nations Unies. Dans le cadre de ses domaines d'intervention prioritaires, le Département s'emploie à renforcer les capacités statistiques, notamment en suivant les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; à prodiguer des conseils de politique macroéconomique; à promouvoir l'inclusion sociale et l'intégration de tous les groupes vulnérables; à encourager des politiques qui favorisent des stratégies nationales de développement durable en mettant tout particulièrement l'accent sur l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation au phénomène ainsi que sur la gestion durable des forêts, et à promouvoir l'administration publique et les technologies de l'information et des communications au service du développement, y compris le cybergouvernement.

9.16 Le Département procédera à des activités d'auto-évaluation et rendra compte de leur état d'avancement. Il mettra au point une politique d'évaluation au niveau du Département. Des programmes de formation sur le suivi et l'évaluation seront mis sur pied pour renforcer davantage les ressources du Département dans ces deux domaines d'intervention. Le montant prévu en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale pour les activités de suivi et d'évaluation s'élève à 640 700 dollars, soit 638 400 dollars correspondant à 47,8 mois de travail à des classes diverses, et 2 300 dollars au titre des autres objets de dépense. Sur le montant des dépenses de personnel, qui s'élève à 638 400 dollars, 598 100 dollars seront imputés sur le budget ordinaire et 42 600 dollars seront financés par des fonds extrabudgétaires.

9.17 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 150 878 100 dollars viendront compléter les ressources inscrites au budget ordinaire pour financer diverses activités de fond et de coopération technique (recrutement de consultants, création de groupes d'experts, voyages, services consultatifs techniques, stages de formation, ateliers, séminaires, projets opérationnels, etc.). La diminution des fonds extrabudgétaires prévue s'explique par l'achèvement en 2010-2011 de projets financés au moyen de ces fonds. Qui plus est, il n'est pas prévu, compte tenu de la situation financière mondiale actuelle, de reconduire ces modalités de financement, ce qui risque de se répercuter sur le niveau des contributions volontaires au cours de l'exercice 2012-2013.

9.18 La répartition, en pourcentage, des ressources prévues au programme au titre de l'exercice 2012-2013 est indiquée au tableau 9.4, et les ressources et postes nécessaires le sont aux tableaux 9.5 et 9.6.

Tableau 9.4

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
A. Organes directeurs		
1. Commission de statistique	0,1	–
2. Commission de la population et du développement	0,1	–
3. Commission du développement social	0,1	–
4. Commission du développement durable	0,6	–
5. Comité des politiques de développement	0,2	–
6. Comité d'experts de l'administration publique	0,2	–
7. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	0,2	–
8. Forum des Nations Unies sur les forêts	0,1	–
9. Instance permanente sur les questions autochtones	0,2	–
Total partiel	**1,8**	**–**
B. Direction exécutive	4,8	–
C. Programme de travail		
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	8,8	1,3
3. Politiques sociales et développement social	11,4	1,2
4. Développement durable	11,7	3,8
5. Statistique	21,1	0,2
6. Population	8,6	–
7. Politiques et analyse en matière de développement	8,6	–
8. Administration publique et gestion du développement	8,6	–
9. Gestion durable des forêts	2,2	2,3
10. Financement du développement	4,8	0,1
Total partiel	**85,7**	**8,9**
D. Appui au programme		
1. Service administratif	5,0	4,1
2. Groupe de l'appui informatique	1,6	–
3. Bureau du développement des capacités	1,1	87,0
Total partiel	**7,7**	**91,1**
Total	**100,0**	**100,0**

Tableau 9.5

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2008-2009 (dépenses effectives)*	*2010-2011 (crédits ouverts)*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2012-2013 (montant estimatif)*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Organes directeurs	2 205,4	2 383,0	410,4	17,2	2 793,4	102,6	2 896,0
B. Direction exécutive et administration	6 442,6	6 662,1	458,9	6,9	7 121,0	39,6	7 160,6
C. Programme de travail	127 431,4	131 987,2	(4 475,6)	(3,4)	127 511,6	771,4	128 283,0
D. Appui au programme	11 636,0	11 503,2	(109,1)	(0,9)	11 394,1	190,9	11 585,0
Total (1)	**147 715,4**	**152 535,5**	**(3 715,4)**	**(2,4)**	**148 820,1**	**1 104,5**	**149 924,6**

2) *Fonds extrabudgétaires*

Composante	*2008-2009 (dépenses effectives)*	*2010-2011 (montant estimatif)*	*2012-2013 (montant estimatif)*
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail	8 623,6	20 728,0	13 535,9
D. Appui au programme	141 943,4	142 819,9	137 342,2
Total (2)	**150 567,0**	**163 547,9**	**150 878,1**
Total [(1) + (2)]	**298 282,4**	**316 083,4**	**300 802,7**

Tableau 9.6

Postes nécessaires

Catégorie	*Postes permanents inscrits au budget ordinaire*		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
	2010-2011	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	2	2	–	–	–	–	2	2
D-2	9	9	–	–	–	–	9	9
D-1	31	31	–	–	–	–	31	31
P-5	64	63	–	–	3	2	67	65
P-4/3	153	153	–	–	8	8	161	161
P-2/1	43	42	–	–	2	2	45	44
Total partiel	**303**	**301**	**–**	**–**	**13**	**12**	**316**	**313**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*
Agents des services généraux								
1re classe	33	33	–	–	5	4	38	37
Autres classes	169	161	–	–	10	10	179	171
Total partiel	**202**	**194**	**–**	**–**	**15**	**14**	**217**	**208**
Total	**505**	**495**	**–**	**–**	**28**	**26**	**533**	**521**

A. Organes directeurs

Tableau 9.7

Ressources nécessaires, par organe directeur

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Sous-programme	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Commission de statistique	103,3	103,3	–	–
Commission de la population et du développement	118,4	118,4	–	–
Commission du développement social	197,4	197,4	–	–
Commission du développement durable	513,9	924,3	–	–
Comité des politiques de développement	345,2	345,2	–	–
Comité d'experts de l'administration publique	323,2	323,2	–	–
Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	341,7	341,7	–	–
Forum des Nations Unies sur les forêts	98,2	98,2	–	–
Instance permanente sur les questions autochtones	341,7	341,7	–	–
Total	**2 383,0**	**2 793,4**	**–**	**–**

9.19 Des ressources d'un montant de 2 793 400 dollars ont été demandées au titre des organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et des mécanismes intergouvernementaux dont le Département des affaires économiques et sociales assure les services fonctionnels, pour la prestation desquels des crédits ont été jugés nécessaires. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée générale.

9.20 Le montant de 2 793 400 dollars comprend un crédit non renouvelable de 434 000 dollars pour la Conférence Rio +20.

Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

Commission de statistique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 103 300 dollars

9.21 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I). Son mandat, qui est énoncé dans les résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil, consiste à aider celui-ci à promouvoir l'élaboration de statistiques nationales et à rendre celles-ci plus comparables; à coordonner les travaux statistiques des institutions spécialisées; à développer les services centraux de statistique du Secrétariat; à donner des avis aux organes de l'ONU au sujet des problèmes généraux de collecte, d'interprétation et de diffusion des données statistiques; et à favoriser l'amélioration des méthodes statistiques en général. Elle se compose de 24 représentants d'États Membres, élus par le Conseil pour un mandat de quatre ans.

9.22 Ayant à l'esprit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, la nécessité d'assurer une plus grande continuité dans la prise des décisions de la Commission et l'encadrement du processus statistique mondial, et pour permettre à la Commission de suivre les incidences statistiques des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, le Conseil, dans sa résolution 1999/8, a décidé qu'à compter de 2000, la Commission tiendrait une réunion annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables. Les quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2012 et 2013.

Commission de la population et du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 118 400 dollars

9.23 La Commission de la population a été créée par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social. Son mandat a été défini initialement dans la résolution 150 (VII) du Conseil. Dans sa résolution 49/128, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population revitalisée prendrait le nom de Commission de la population et du développement et se réunirait tous les ans. La Commission se compose de 47 représentants d'États Membres élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans (décision 1995/330 du Conseil). Elle se réunit normalement tous les ans pendant cinq jours ouvrables.

9.24 La Commission a pour mandat d'aider le Conseil économique et social de la façon suivante : a) en réalisant des études sur les questions de population et les tendances démographiques, l'intégration des stratégies de population et de développement, les politiques et programmes concernant la population et les questions de développement connexes et l'aide à fournir en matière de population en donnant des avis au Conseil sur ces questions et en examinant toutes les questions relatives à la population et au développement au sujet desquelles les principaux organes ou les organes subsidiaires de l'ONU et les institutions spécialisées peuvent solliciter un avis; b) en suivant, examinant et évaluant l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et international, en en déterminant les facteurs de réussite et d'échec et en donnant des avis au Conseil à ce sujet; et c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et en donnant des avis au Conseil à ce sujet.

9.25 Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, la Commission a réexaminé ses méthodes de travail à sa trente-huitième session en 2005. Dans sa décision 2005/2, la Commission a réaffirmé le rôle central qu'elle joue dans la coordination des opérations d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre d'ensemble, à tous les niveaux, du Programme d'action et des

textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale; et constaté à nouveau qu'il faut procéder périodiquement à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action et des principales mesures pour la poursuite de sa mise en œuvre. Les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2012 et 2013.

Commission du développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 197 400 dollars

9.26 La Commission des questions sociales a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 10 (II) du Conseil. Après avoir réexaminé en détail le rôle de la Commission, celui-ci a décidé, dans sa résolution 1139 (XLI), de la rebaptiser Commission du développement social, afin de bien mettre en évidence sa fonction d'organe préparatoire pour toutes les questions relatives aux politiques de développement social. À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, tenu en 1995, le Conseil a décidé dans sa résolution 1995/60 qu'elle examinerait périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration sur le développement de Copenhague et du Programme d'action, adoptés au Sommet. Dans sa résolution 1996/7, le Conseil a décidé de faire passer de 32 à 46 le nombre des représentants d'États Membres qui la composaient et de les élire pour un mandat de quatre ans, et décidé également que la Commission se réunirait une fois par an pendant huit jours ouvrables. Dans sa résolution 2005/11, le Conseil a décidé que la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive. Les cinquantième et cinquante et unième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2012 et 2013.

Commission du développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 924 300 dollars

9.27 La Commission du développement durable a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la décision 1993/207 du Conseil. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale. Elle se compose de 53 représentants d'États Membres élus par le Conseil pour un mandat de trois ans et se réunit chaque année pendant deux à trois semaines. Elle fait rapport au Conseil et présente des recommandations à l'Assemblée par son intermédiaire. Comme suite au Sommet mondial sur le développement durable et en application de la résolution 2003/61 du Conseil, ses travaux sont désormais organisés selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action, qui comprennent une session d'examen et une session directive. La Commission continuera comme par le passé à se réunir une fois par an; un an sur deux elle consacrera sa session aux négociations intergouvernementales. À sa session d'examen, elle examinera les résultats de l'application du programme de travail par les gouvernements, les organisations internationales et les grands groupes, aux niveaux national et régional et déterminera les questions à négocier à la session de l'année suivante. La vingtième session de la Commission doit se tenir en 2013, étant donné que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable aura lieu en 2012.

Comité des politiques de développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 345 200 dollars

9.28 À l'annexe I de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a décidé de rebaptiser le Comité de la planification du développement dont il avait défini le mandat dans ses résolutions 1035 (XXXVII) et 1079 (XXXIX) et dans sa décision 1995/215 « Comité des politiques de

développement » et a reconfirmé son statut d'organe subsidiaire. Conformément à la résolution 1998/46 du Conseil, le Comité se compose de 24 experts indépendants spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, choisis dans le souci d'une bonne répartition géographique et d'une représentation équilibrée des deux sexes. Il comprend des experts qui sont en mesure de contribuer à l'examen des questions nouvelles et au processus multilatéral. Ceux-ci sont nommés par le Conseil sur présentation d'une liste de candidats établie par le Secrétaire général en consultation avec les gouvernements intéressés. La durée de leur mandat est de trois ans.

9.29 Le Comité est chargé de procéder à un examen triennal du statut des pays les moins avancés et tient des réunions sur la question tous les trois ans. Depuis l'adoption des critères supplémentaires d'identification des pays les moins avancés en 2007, il est également chargé de réaliser des études d'impact sur les pays qui remplissent les conditions requises pour être radiés de la liste des pays les moins avancés. Par ailleurs, le Comité rend compte au Conseil des résultats de ses activités de suivi sur les progrès accomplis en matière de développement par les pays sur le point d'être rayés ou qui l'ont déjà été de la liste des pays les moins avancés.

9.30 Son programme de travail est arrêté par le Conseil. Il tient des sessions annuelles de cinq jours ouvrables et soumet son rapport au Conseil à sa session de fond de juillet. L'Assemblée générale, le Secrétaire général et les organes subsidiaires du Conseil peuvent proposer, par l'intermédiaire du Conseil, des thèmes à lui soumettre pour examen. S'agissant de la présentation de son rapport au Conseil, le Comité a décidé que son président ou un membre désigné assisterait à la session du Conseil pour présenter son rapport et répondre aux questions des membres du Conseil. Ses quatorzième et quinzième sessions doivent se tenir respectivement en 2012 et en 2013.

Comité d'experts de l'administration publique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 323 200 dollars

9.31 Créé par la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, le Comité d'experts de l'administration publique tient des sessions annuelles depuis 2003, conformément à la résolution 2003/60 du Conseil économique et social. Il se compose de 24 experts nommés à titre personnel par le Conseil, sur proposition du Secrétaire général. Son rôle est double : premièrement, aider les organes intergouvernementaux dans le cadre de leurs travaux à définir des politiques d'orientation et à formuler aux États Membres des recommandations permettant d'améliorer les structures de gouvernance et d'administration publique et les processus de développement; et deuxièmement, orienter et suivre le fonctionnement de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement au titre de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement. Ses onzième et douzième sessions doivent se tenir respectivement en 2012 et 2013.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 341 700 dollars

9.32 Dans sa résolution 2004/69, le Conseil économique et social a décidé de donner au Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale le nom de Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité se compose de 25 membres dont la candidature a été présentée par leur gouvernement mais qui siègent à titre personnel. Ils sont nommés par le Secrétaire général pour un mandat de quatre ans, après que celui-ci a notifié le Conseil de sa décision de les nommer et sont choisis parmi les spécialistes des politiques et de l'administration fiscales dans le souci d'une répartition géographique équitable, qui permette une

représentation des différents régimes fiscaux. Depuis 2005, le Comité se réunit une fois par an pendant cinq jours, à Genève.

9.33 Le mandat du Comité d'experts est le suivant : a) garder à l'examen et assurer la mise à jour, selon que de besoin, du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et du Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement; b) servir de cadre de dialogue destiné à renforcer et à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale entre les autorités fiscales nationales; c) examiner la façon dont les questions nouvelles ou qui se font jour pourraient toucher la coopération internationale en matière fiscale et procéder à des évaluations, présenter des observations et formuler des recommandations appropriées; d) formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et la prestation d'une assistance technique aux pays en développement et pays en transition; e) aider ces pays à traiter toutes les questions susmentionnées. Le Comité présente un rapport sur sa session annuelle au Conseil économique et social à sa session de fond.

9.34 Dans sa résolution 2006/48, le Conseil a pris note de la création de quatre sous-comités chargés d'examiner les questions de fond (abus de convention fiscale, l'entraide en matière de recouvrement de créances fiscales, définition de l'établissement stable et échange de renseignements); et deux groupes de travail chargés de s'occuper des arbitrages fiscaux internationaux et du Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement. À sa deuxième session, le Comité a créé un nouveau sous-comité chargé du règlement des différends qui remplace le groupe de travail sur les arbitrages fiscaux et un nouveau groupe de travail du traitement des instruments financiers islamiques, tandis que le sous-comité de l'entraide a achevé ses travaux. Ses huitième et neuvième sessions doivent se tenir respectivement en 2012 et 2013.

Forum des Nations Unies sur les forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 98 200 dollars

9.35 Par sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts, dont il a fait l'un de ses organes subsidiaires intergouvernementaux et qu'il a conçu comme une instance gouvernementale permanente chargée principalement de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer un engagement politique à long terme en ce sens. Il est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun d'eux participant pleinement à ses travaux sur un pied d'égalité, y compris en ce qui concerne le droit de vote.

9.36 Dans sa résolution 2006/49, le Conseil a décidé qu'après sa septième session, en 2007, le Forum se réunirait tous les deux ans pour une durée maximale de deux semaines, conformément à un programme de travail pluriannuel qu'il adopterait à sa septième session.

9.37 Le Forum a pour principales fonctions : d'appuyer l'action menée pour atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; de faciliter l'application d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts; d'élaborer des politiques; d'assurer, au niveau international, la coordination entre les organisations, les instruments et les institutions; de mener des activités de suivi et d'évaluation et d'établir des rapports; et de renforcer l'engagement politique. Dans sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a décidé de renforcer l'arrangement international sur les forêts et a, entre autres, accordé un mandat à long terme au Forum jusqu'en 2015. La dixième session du Forum doit se tenir en 2013.

Instance permanente sur les questions autochtones

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 341 700 dollars

9.38 Dans sa résolution 2000/22, le Conseil économique et social a décidé de créer, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, une instance permanente sur les questions autochtones composée de 16 membres, dont huit seraient proposés par le Gouvernement et élus par le Conseil, et les huit autres seraient nommés par le Président du Conseil après consultation en bonne et due forme avec le Bureau et les groupes régionaux, par le truchement de leurs coordonnateurs, et à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones, compte tenu de la diversité et de la répartition géographique des populations autochtones du monde et des principes de transparence, de représentativité et d'égalité des chances pour toutes les populations autochtones, y compris des processus internes, le cas échéant, et des processus locaux de consultation autochtones. Tous les membres de l'Instance permanente siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants sur les questions autochtones, pour une période de trois ans, et peuvent être réélus ou renommés pour une autre période. Les États, les organismes des Nations Unies et organes de l'ONU, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil peuvent participer aux travaux de l'Instance permanente en qualité d'observateurs. Les organisations des populations autochtones peuvent également le faire selon les modalités qui ont été retenues au Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

9.39 Le Conseil économique et social a décidé que l'Instance permanente tiendrait une session annuelle de 10 jours ouvrables à l'Office des Nations Unies à Genève ou au Siège de l'Organisation des Nations Unies, ou en tout autre lieu que l'Instance pourrait choisir conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Ses onzième et douzième sessions doivent se tenir respectivement en 2012 et 2013.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 121 000 dollars

9.40 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé. Il convoque les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, exerce les fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement et assure la gestion globale des activités de coopération technique. Il est secondé par le Sous-Secrétaire général à la coordination des affaires politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général au développement économique.

9.41 Le Sous-Secrétaire général à la coordination des affaires politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel au Conseil économique et social et aux autres organes intergouvernementaux compétents. Il fait également office de Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique exerce les fonctions de conseiller économique principal du Secrétaire général adjoint et le seconde en dirigeant et en coordonnant les travaux de recherche et d'analyse sur les politiques du Département.

9.42 Le Bureau du Secrétaire général adjoint appuie et conseille le Secrétaire général adjoint et, lorsqu'il y a lieu, les sous-secrétaires généraux en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation des activités du Département.

9.43 Le Groupe de la planification stratégique aide le Secrétaire général adjoint à assurer l'intégration stratégique et la cohérence des politiques, notamment la collaboration avec d'autres entités du Secrétariat.

Tableau 9.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'exécution complète des activités prescrites par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion du programme de travail, du personnel et des ressources financières, notamment les aspects du budget-programme qui ont trait aux programmes et le suivi et l'évaluation des programmes

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail	a) i) Exécution des produits et fourniture des services dans les délais prévus *Mesure des résultats* (pourcentage des produits exécutés dans les délais prévus) 2008-2009 : 93 % 2010-2011 (estimation) : 93 % 2012-2013 (objectif) : 93 % ii) Utilisation efficace et rationnelle des ressources *Mesure des résultats* (taux d'exécution du budget) 2008-2009 : 99 % 2010-2011 (estimation) : 99 % 2012-2013 (objectif) : 99 %
b) Raccourcissement des délais d'établissement de la documentation	b) Proportion accrue des documents d'avant session soumis dans les délais prescrits *Mesure des résultats* (pourcentage des documents d'avant session soumis dans les délais prescrits) 2008-2009 : 68 % 2010-2011 (estimation) : 80 % 2011-2012 (objectif) : 85 %
c) Plus grande cohérence dans la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat grâce à l'appui du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales	c) i) Nombre de documents d'orientation, de rapports, de directives, de notes et de méthodes de renforcement des capacités établis par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et d'activités de renforcement des capacités menées par lui

Mesure des résultats
2008-2009 : 18
2010-2011 (estimation) : 24
2012-2013 (objectif) : 30

ii) Nombre de décisions adoptées aux réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

Mesure des résultats
2008-2009 : 40 décisions
2010-2011 (estimation) : 40 décisions
2012-2013 (objectif) : 40 décisions

Tableau 9.9

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	5 354,4	5 913,3	16	17
Autres objets de dépense	1 307,7	1 207,7	–	–
Total	**6 662,1**	**7 121,0**	**16**	**17**

9.44 Le montant de 7 121 000 dollars permettrait de financer : a) 17 postes (1 SGA, 2 SSG, 2 D-1, 4 P-5, 2 P-4) et 6 postes d'agent des services généraux (1 d'agent des services généraux (1re classe) et 5 d'agent des services généraux (Autres classes)]; et b) le montant prévu au titre des autres objets de dépense (1 207 700 dollars) et celui prévu au titre d'autres dépenses de personnel (146 700 dollars) permettraient de couvrir des frais de consultants (130 700 dollars), de voyage du personnel (525 000 dollars), de fournitures (7 000 dollars), de mobilier et de matériel (15 000 dollars) ainsi que les subventions et contributions (383 300 dollars). L'augmentation de 458 900 dollars résulte : a) d'un net accroissement des dépenses prévues au titre des postes imputable au transfert de 1 poste D-1, de 1 poste P-4 et de 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) pour étoffer le Groupe de la planification stratégique, annulé par la perte de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 8 et de l'appui au programme; et b) d'une diminution des ressources demandées au titre des autres objets de dépense (100 000 dollars), notamment des autres dépenses de personnel (50 000 dollars) et des frais de consultants (50 000 dollars) en raison d'une dépendance croissante à l'égard des capacités internes.

C. Programme de travail

Tableau 9.10

Ressources nécessaires, par sous-programme

1) *Budget ordinaire*

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	13 456,5	13 093,9	46	45
3. Politiques sociales et développement social	17 387,5	16 918,0	60	58
4. Développement durable	17 826,0	17 343,3	59	58
5. Statistique	33 169,7	31 417,2	124	122
6. Population	13 261,7	12 863,8	45	45
7. Politiques et analyse en matière de développement	13 084,9	12 744,2	46	44
8. Administration publique et gestion du développement	13 251,7	12 857,6	49	47
9. Gestion durable des forêts	3 340,6	3 240,4	8	8
10. Financement du développement	7 208,6	7 033,2	23	22
Total partiel (1)	**131 987,2**	**127 511,6**	**460**	**449**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	2 906,5	1 911,0	–	–
3. Politiques sociales et développement social	2 085,6	1 881,0	–	–
4. Développement durable	11 701,0	5 778,9	1	–
5. Statistique	587,0	234,0	–	–
6. Population	467,6	–	–	–
7. Politiques et analyse en matière de développement	154,3	20,0	–	–
8. Administration publique et gestion du développement	26,0	–	1	–
9. Gestion durable des forêts	2 614,0	3 531,0	5	5
10. Financement du développement	186,0	180,0	–	–
Total partiel (2)	**20 728,0**	**13 535,9**	**7**	**5**
Total [(1) + (2)]	**152 715,2**	**141 047,5**	**467**	**454**

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)

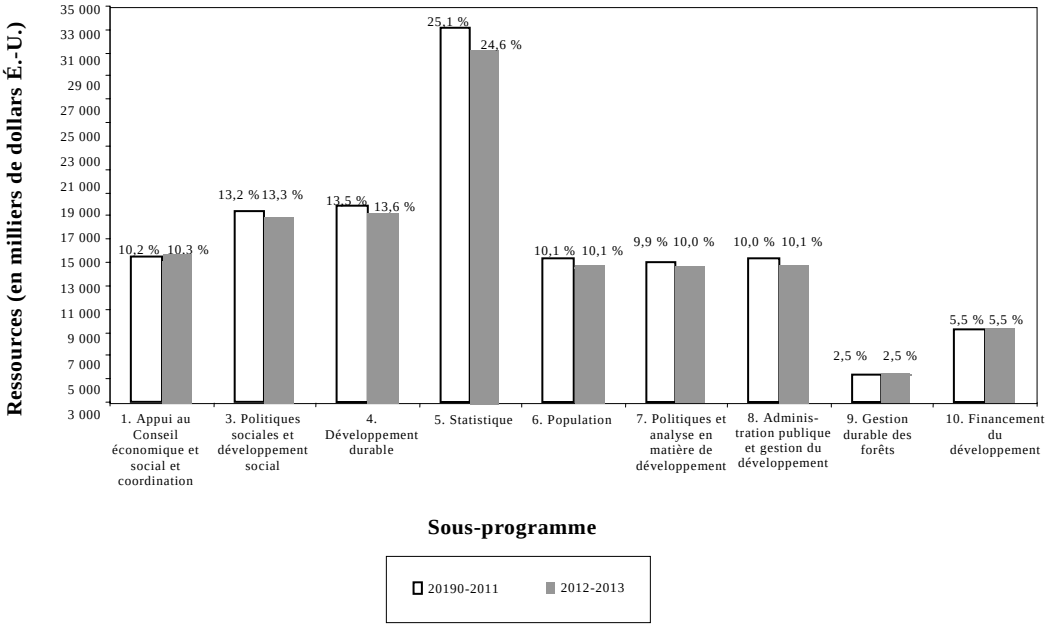

Sous-programme 1
Appui au Conseil économique et social et coordination

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 093 900 dollars

9.45 L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme conformément à la stratégie présentée à son égard au titre du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) est le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination.

9.46 Il soutient l'action menée par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en faveur d'une mise en œuvre plus cohérente et mieux intégrée du programme de l'ONU en matière de développement, qui repose notamment sur les objectifs de développement convenus au niveau international lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé le rôle central que joue le Conseil dans le développement économique et social, en tant qu'excellent cadre de concertation sur les politiques à suivre, pour les réunions ministérielles annuelles d'examen de fond et pour la tenue d'un Forum biennal de haut niveau pour la coopération en matière de développement, ainsi que pour ce qui est de l'action à mener pour faire face aux situations d'urgence humanitaire et de l'établissement de liens avec la Commission de consolidation de la paix. Le Bureau assiste en outre l'Assemblée générale dans son examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, apporte son aide au Comité chargé des organisations non gouvernementales, en jouant le rôle de centre de liaison pour les questions concernant le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations au sein du système des Nations Unies, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/90 et conformément à sa résolution 60/265 adoptée à l'issue de sa séance plénière consacrée au développement.

Tableau 9.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et promouvoir la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et à renforcer les liens entre le débat mené à l'échelle mondiale et les activités entreprises dans les pays en vue de la réalisation de ces objectifs, grâce notamment à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement	a) i) Satisfaction accrue des États Membres quant au soutien et au service des processus intergouvernementaux, y compris la qualité des rapports du Secrétaire général *Mesure des résultats* (Nombre d'États Membres se déclarant satisfaits de l'aide apportée par le Secrétariat au titre de l'enquête intergouvernementale diffusée auprès des États Membres) 2008-2009 : non disponible 2010-2011 (estimation) : 30 États Membres 2012-2013 (objectif) : 40 États Membres ii) Nombre accru de coordonnateurs nationaux participant au débat consacré aux activités opérationnelles *Mesure des résultats* (Nombre de décideurs nationaux) 2008-2009 : 7 2010-2011 (estimation) : 11 2012-2013 (objectif) : 12 iii) Nombre accru d'États Membres satisfaits de la participation à la présentation volontaire d'exposés *Mesure des résultats* (Nombre d'États Membres participant à la présentation volontaire d'exposés satisfaits du niveau et de la qualité de l'aide technique fournie par le Secrétariat au moyen de son enquête) 2008-2009 : non disponible 2010-2011 (estimation) : 5 2012-2013 (objectif) : 6 *Mesure des résultats* (Nombre d'États Membres du Conseil économique et social participant au débat de

	haut niveau qui sont satisfaits de l'enquête sur la présentation volontaire d'exposés des pays) 2008-2009 : non disponible 2010-2011 (estimation) : 30 2012-2013 (objectif) : 40 iv) Nombre accru d'intéressés participant au Forum pour la coopération en matière de développement *Mesure des résultats* 2008-2009 : 100 2010-2011 (estimation) : 110 2012-2013 (objectif) : 120
b) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies	b) i) Toutes les questions examinées par le Conseil économique et social sont incluses s'il y a lieu dans les ordres du jour et programmes de travail des commissions techniques *Mesure des résultats* (Nombre de questions pertinentes examinées par le Conseil qui sont inscrites à l'ordre du jour et au programme de travail des commissions techniques) 2008-2009 : 10 2010-2011 (estimation) : 10 2012-2013 (objectif) : 12 ii) Tous les organes subsidiaires du Conseil économique et social prennent, s'il y a lieu, des mesures pour donner suite aux initiatives de coordination des politiques et aux documents d'orientation du Conseil *Mesure des résultats* (Nombre de résolutions/décisions/ recommandations adoptées par les organes subsidiaires du Conseil pour donner suite à ses initiatives de coordination des politiques) 2008-2009 : 6 2010-2011 (estimation) : 6 2012-2013 (objectif) : 8 iii) Nombre accru d'organismes du système des Nations Unies élaborant un plan d'action pour l'application des directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant les activités opérationnelles consacrées au développement

	Mesure des résultats 2008-2009 : 1 organisation 2010-2011 (estimation) : 2 organisations 2012-2013 (objectif) : 3 organisations iv) Participation accrue des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux délibérations du Conseil *Mesure des résultats* (Déclarations officielles d'organisations non gouvernementales) 2008-2009 : 36 2010-2011 (estimation) : 50 2012-2013 (objectif) : 60
c) Renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit, notamment par l'instauration de relations plus étroites avec la Commission de consolidation de la paix	c) i) Augmentation du nombre de recommandations et de décisions du Conseil économique et social sur les perspectives de développement à long terme des pays sortant d'un conflit *Mesure des résultats* (Nombre de résolutions et décisions adoptées par le Conseil) 2008-2009 : 1 2010-2011 (estimation) : 1 2012-2013 (objectif) : 2 ii) Nombre accru d'échanges entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix *Mesure des résultats* (Nombre de réunions entre le Conseil et la Commission) 2008-2009 : 2 2010-2011 (estimation) : 2 2012-2013 (objectif) : 3

Facteurs externes

9.47 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si : a) les décideurs, aux niveaux national et international, sont pleinement associés à l'examen des questions économiques et sociales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social; b) la communauté internationale donne suite aux recommandations et décisions de l'Assemblée et du Conseil.

Produits

9.48 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et consultations (20); séances de la Deuxième Commission et consultations (43); Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (2); séance de l'Assemblée générale sur le développement (2);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur les sujets suivants : communication pour le développement (1); culture de la paix (4); Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (1); Décennie pour faire reculer le paludisme (2); développement industriel (1); sécurité routière dans le monde (1); politique étrangère et santé (2); examen quadriennal complet : recommandations et conclusions (1); mondialisation et interdépendance (2); mise en valeur des ressources humaines (1); rapport analytique à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur l'examen quadriennal complet (double cote) (1);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances et consultations dans le cadre des sessions d'organisation, des sessions de fond et des reprises de session du Conseil en 2012 et 2013 (140); séances du Conseil sur les problématiques nouvelles et les urgences (2); concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales sur les politiques à adopter (2); débat thématique (2); exposés volontaires de pays (22); séances du Conseil consacrées au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (4); séances communes avec la Commission de consolidation de la paix (4);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur le processus de gestion de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (1); l'analyse statistique du financement des activités opérationnelles de développement (2); le système des coordonnateurs résidents (2); la simplification et l'harmonisation (2); les tendances en matière de coopération internationale pour le développement (Forum pour la coopération en matière de développement) (1); le thème de l'examen ministériel annuel (2); le thème du débat thématique (2); l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (2); thème du débat du Conseil consacré aux questions de coordination (2); la confidentialité des données génétiques (1); et l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (1); ainsi que sur des exposés écrits soumis par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (60); et le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (4);

c. Autres services : services fonctionnels à fournir au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (10);

iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances et consultations du Comité à ses sessions de fond, sessions ordinaires et reprises de session (60); réunions ad hoc

organisées par le Comité à ses sessions ordinaires et à ses reprises de session (4); réunions du groupe de travail informel sur les méthodes de travail du Comité (8);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité sur ses sessions ordinaires et reprises de session (4); notes du Secrétaire général présentant au Comité, pour examen, les nouvelles demandes d'admission d'organisations non gouvernementales au statut consultatif auprès du Conseil économique et social (80); notes du Secrétaire général présentant au Comité, pour examen, les rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (40); notes du Secrétaire général sur les demandes d'admission dont le Comité a reporté l'examen; demandes de reclassement d'organisations non gouvernementales; communications reçues des États Membres sur l'état de mise en œuvre de la résolution 2008/4 (10);

iv) Groupes spéciaux d'experts : réunion du groupe d'experts sur le rapport du Secrétaire général présentant l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; réunions du groupe consultatif du Secrétaire général adjoint chargé de guider le Département dans la préparation du Forum pour la coopération en matière de développement (3); réunions de groupes d'experts sur les questions de fond abordées dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement, avec la participation des universités (3); réunions de groupes d'experts régionaux sur l'examen ministériel annuel (8); réunion du groupe d'experts sur la participation de la société civile à l'étude des nouvelles problématiques, à l'appui de la mise en œuvre intégrale des objectifs de développement du Conseil et de son examen ministériel annuel;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Dialogues at the Economic and Social Council* (2); publications relatives à la réunion spéciale du Conseil sur l'action philanthropique (2); rapport sur la coopération internationale en matière de développement;

ii) Expositions, visites guidées, conférences : Foire de l'innovation (2);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures à l'intention des organisations non gouvernementales souhaitant être dotées du statut consultatif auprès du Conseil (4); calendrier du Conseil économique et social (2); bulletin d'information du Conseil économique et social (8);

iv) Manifestations spéciales : réunion commune du Conseil économique et social et des présidents des commissions techniques (2); tables rondes, débats interactifs et discours d'ouverture de l'Assemblée générale (2) et de sa Deuxième Commission (6); consultations régionales/interrégionales sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles; table ronde et réunion-débat sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans le cadre de la Deuxième Commission, en vue de faciliter les délibérations sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et d'assurer leur suivi; consultations avec les organisations de la société civile et organisations non gouvernementales sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement; tables rondes, réunions-débats, forums et débats interactifs du Conseil économique et social avec la participation active du Secrétariat et des représentants des divers organismes et des experts de l'extérieur (2); discours d'ouverture au Conseil économique et social par d'éminents universitaires et experts dans divers domaines de développement (2); réunion extraordinaire du Conseil sur l'action philanthropique (2); réunions préparatoires mondiales sur le thème de

l'examen ministériel annuel (2); débats consacrés aux questions diverses (2); débat consacré aux questions de coordination (4); tables rondes/petits déjeuners ministériels de haut niveau (20); débat télévisé « face à face » (2); tables rondes et réunions-débats sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles (8); tables rondes des décideurs nationaux en prévision du débat sur les activités opérationnelles; réunions-débats sur les problèmes qui se posent en matière de coopération mondiale au service du développement dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement (5); colloques multipartites de haut niveau sur des questions de coopération en matière de développement (3); manifestations en marge du Forum pour la coopération en matière de développement (3); manifestations sur la coopération en matière de développement en marge des grandes conférences des Nations Unies, notamment Rio +20 (3); soutien aux États Membres pour la préparation des exposés volontaires de pays au titre de l'examen ministériel annuel (14); forums d'organisations non gouvernementales sur le thème de l'examen ministériel annuel (2);

v) Activités techniques : mise à jour et tenue des pages d'accueil du Conseil économique et social et du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination sur Internet; élaboration et diffusion de bulletins d'information et autres supports de communication sur le Forum pour la coopération en matière de développement; élaboration et mise à jour de la base de présentation des exposés volontaires de pays au titre de l'examen ministériel annuel; débat en ligne sur le thème de l'examen ministériel annuel (2); retransmission sur le Web du débat de haut niveau et de la réunion extraordinaire du Conseil économique et social sur l'action philanthropique (4); mise en place et actualisation de la base de données interactive des organisations de la société civile destinée à leur inscription et à leur accréditation auprès des réunions intergouvernementales, notamment du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires; tenue de la base de données intégrée des organisations de la société civile; maintenance et mise au point du système de gestion de la documentation officielle sans support papier du Comité chargé des organisations non gouvernementales;

vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : participation aux services fonctionnels pour les réunions des mécanismes de coordination (Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion/Comité de haut niveau sur les programmes, Groupe des Nations Unies pour le développement) et les réunions interorganisations sur le tabac, les questions religieuses, la culture de la paix et les questions autochtones (10); réunions consultatives interorganisations à New York (20); consultations interorganisations sur les préparatifs de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (2); réunion interorganisations sur le rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; réunion interorganisations sur le cadre et les modalités de suivi de la mise en œuvre, à l'échelle du système, de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles; réunions des membres du Conseil économique et social et des conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (2); réunions du Groupe intérimaire d'appui interorganisations du Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (4); réunions du groupe des organismes de parrainage du Service de liaison (2); réunion annuelle interorganisations des agents de liaison avec les organisations de la société civile (2); réunions de l'équipe spéciale interdépartementale du Sous-Secrétaire général sur les organisations de la société civile (8);

vii) Promotion d'instruments juridiques : répertoire des pratiques (2).

Tableau 9.12

Ressources nécessaires : sous-programme 1

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	12 664,7	12 322,1	46	45
Autres objets de dépense	791,8	771,8	–	–
Total partiel	**13 456,5**	**13 093,9**	**46**	**45**
Fonds extrabudgétaires	2 906,5	1 911,0	–	–
Total	**16 363,0**	**15 004,9**	**46**	**45**

9.49 L'enveloppe de 13 093 900 dollars prévoit : a) 12 322 100 dollars pour le financement de 45 postes [1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 5 P-3, 3 P-2/1, 1 d'agent des services généraux (1re classe) et 17 d'agent des services généraux (Autres classes)]; les services liés aux réunions des organes intergouvernementaux et autres, tels que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Comité chargé des organisations non gouvernementales et les groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit; l'élaboration de la documentation destinée aux organes délibérants, des publications et des supports techniques (site Web, lettres d'information, brochures) nécessaires à ces réunions; l'organisation d'activités de coopération technique (séminaires, ateliers, projets sur le terrain); l'appui du processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et fourniture de services fonctionnels et d'un soutien au Forum biennal pour la coopération en matière de développement et à l'examen ministériel annuel; et b) 771 800 dollars pour les autres postes de dépense, dont les autres dépenses de personnel (35 400 dollars), les services de consultants (190 500 dollars), d'experts (104 200 dollars), les voyages du personnel (174 400 dollars), services contractuels (105 200 dollars), les fournitures et accessoires (17 600 dollars), le mobilier et matériel (48 300 dollars) et les subventions et contributions (96 200 dollars). La baisse de 362 600 dollars au titre de ce sous-programme résulte principalement de la suppression d'un poste P-4 par souci de rationaliser et d'alléger la structure des postes.

9.50 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant prévu de 1 911 000 dollars serviront à : a) s'assurer de la participation multipartite au processus préparatoire de l'examen ministériel annuel; b) s'assurer les concours d'experts extérieurs en vue d'améliorer le travail analytique nécessaire à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et c) appuyer les préparatifs, au niveau mondial, du Forum sur la coopération en matière de développement, y compris le financement des études de fond, les réunions préparatoires aux niveaux mondial et régional, et les réunions des groupes d'experts. La baisse de 995 500 dollars s'explique principalement par un recours plus systématique aux capacités internes, qui limite les besoins en personnel temporaire, consultants et experts dont les services sont financés au titre de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement.

Sous-programme 3
Politiques sociales et développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 918 000 dollars

9.51 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des politiques sociales et du développement social. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 9.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale dans le domaine du développement social

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Attention accrue à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et à l'insertion sociale, dans le cas des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles, des jeunes et des peuples autochtones	a) Pourcentage de projets de recommandation repris dans la formulation des résolutions, décisions et conclusions concertées *Mesure des résultats* 2008-2009 : 92 % 2010-2011 (estimation) : 94 % 2012-2013 (objectif) : 94 %
b) Amélioration des connaissances et des compétences relatives à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local, en vue du renforcement des capacités des États Membres à cet égard	b) Augmentation des effectifs nationaux formés à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local *Mesure des résultats* 2008-2009 : 250 membres des effectifs nationaux 2010-2011 (estimation) : 300 membres des effectifs nationaux 2012-2013 (objectif) : 350 membres des effectifs nationaux
c) Amélioration de la connaissance et de l'appréciation des questions de développement social par les gouvernements, la société civile et le secteur privé	c) i) Nombre accru de consultations et de téléchargements de données de recherche et d'analyse enregistrés sur le site Web de la Division *Mesure des résultats* 2008-2009 : 2,5 millions 2010-2011 (estimation) : 2,6 millions 2012-2013 (objectif) : 3 millions ii) Nombre accru de réunions de parties prenantes sur les questions liées au développement social

Mesure des résultats
2008-2009 : 108 réunions
2010-2011 (estimation) : 110 réunions
2012-2013 (objectif) : 112 réunions

Facteurs externes

9.52 Le sous-programme doit permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les gouvernements et les autres parties prenantes coopèrent à l'exécution du sous-programme en menant les activités qui y sont prévues.

Produits

9.53 Les produits de l'exercice 2012-2013 sont les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions plénières et les séances de la Deuxième et de la Troisième Commission (20);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les coopératives (1); l'ordre mondial privilégiant l'humain (1); le microcrédit (1); l'élimination de la pauvreté (2); le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2); la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (2); la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (1); la suite donnée aux documents issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); rapport préalable à la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille (1); rapport préalable à la réunion de haut niveau sur les personnes handicapées; rapport sur l'état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant (2); *Rapport mondial sur la jeunesse de 2013* (1), *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (1);

ii) Conseil économique et social : services fonctionnels à fournir pour les réunions du Conseil (12);

iii) Commission du développement social :

a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions intersessions du Bureau (8); et les réunions de la Commission (32);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur l'intégration du handicap dans le programme de développement (1); notes sur les questions nouvelles (2); rapports sur les thèmes prioritaires pour 2012 et 2013 (2); rapports du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé de suivre l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (2); rapports sur la préparation et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille (2); rapports des réunions de groupes d'experts sur les thèmes prioritaires des cinquantième et cinquante et unième sessions de la Commission (2); rapports sur l'examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2); rapport sur les dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2);

iv) Instance permanente sur les questions autochtones :

a. Services fonctionnels à fournir pour les séances des onzième et douzième sessions de l'Instance (40); réunions d'avant session de l'Instance (8); réunions du Bureau de l'Instance concernant le programme de microfinancements au titre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la deuxième Décennie internationale des populations autochtones (8);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les questions relatives aux recommandations formulées par l'Instance à l'issue de ses dixième et onzième sessions (40);

v) Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées :

a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions de la Conférence des États parties et des groupes de travail intersessions (32);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports de la Conférence des États parties (2); rapports des groupes de travail de la Conférence des États parties (4);

vi) Groupes spéciaux d'experts : 16 groupes d'experts sur : les thèmes prioritaires de la Commission du développement social en 2012 et 2013 (2); les réunions-débats concernant les cinquantième et cinquante et unième sessions de la Commission et les questions relatives à l'élimination de la pauvreté (4); l'emploi et le travail décent aux fins de l'élimination de la pauvreté, en prévision de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté; le rôle des coopératives dans le développement à l'appui des objectifs de l'Année internationale des coopératives; les droits des personnes âgées et leur participation au développement; la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002); la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse : enseignements tirés des expériences nationales; l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques de la famille : enseignements tirés; l'élaboration de politiques sans exclusive : promotion de l'intégration sociale en vue d'une société prospère et pacifique; choix de mesures à prendre en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà et de l'intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement; les thèmes prioritaires de l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2012 et 2013 (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Rapport sur la situation sociale dans le monde*; *Rapport sur la situation des peuples autochtones dans le monde*; *Rapport mondial sur la jeunesse, 2013*;

ii) Publications isolées : l'emploi et le travail décent aux fins de l'élimination de la pauvreté; les pratiques optimales et les enseignements tirés de la promotion de l'intégration sociale; ressources pour l'intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement international; 10 ans après Madrid;

iii) Activités techniques : versions en format accessible des documents et publications concernant les personnes handicapées; base de données sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones; analyse des progrès accomplis concernant les questions autochtones pour ce qui est des objectifs

du Millénaire pour le développement; base de données sur les pratiques optimales en matière de promotion de l'intégration sociale; bulletins d'information électroniques sur le vieillissement (United Nations Network on Ageing); bulletins d'information électroniques sur les coopératives (Cooperative Focus); bulletins d'information électroniques sur les handicaps (Enable); bulletins d'information électroniques sur les jeunes (Youth Flash); bulletin d'information électronique sur les activités de l'Instance permanente sur les questions autochtones; mises à jour périodiques des sites Web de la Division; élaboration de documents techniques sur les questions relatives à la jeunesse pour les réunions spécialisées d'experts ou interinstitutions; élaboration de documents techniques sur les questions autochtones pour les réunions spécialisées d'experts ou interinstitutions; outils de référence concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées;

iv) Manifestations spéciales : organisation de manifestations culturelles à l'occasion de la session annuelle de l'Instance permanente sur les questions autochtones (2); organisation de conférences spéciales et de réunions-débats multipartites sur les questions autochtones (12);

v) Conférences de presse sur les questions relatives au développement social (8);

vi) Services fonctionnels à fournir pour les réunions interinstitutions : réunions annuelles du Groupe d'appui interorganisations sur les personnes âgées (2); réunions annuelles et mensuelles du Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes (26); réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les questions autochtones et les questions que posent les handicaps; Groupe d'appui interorganisations à la Convention relative aux droits des personnes handicapées; équipe de travail du Secrétariat chargée d'étudier la question de l'accessibilité; réunions du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones (2); Comité de gestion des directives du Plan d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant les questions autochtones (12);

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : services consultatifs, à la demande des États Membres, pour l'évaluation et l'analyse de leur situation socioéconomique, de leurs objectifs de développement, de leurs politiques, de leurs arrangements institutionnels et de leur gestion;

ii) Stages, séminaires et ateliers : formation de groupe (colloques, séminaires et ateliers) pour promouvoir des réseaux, des activités de sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de recherche, de planification des politiques, de mise en œuvre et d'évaluation de programmes et politiques de développement social (4);

iii) Projets opérationnels : direction, gestion des capacités institutionnelles et transfert de technologies en ce qui concerne la formulation des politiques, l'élaboration de programmes et projets et la gestion de programmes au niveau national.

Tableau 9.14

Ressources nécessaires : sous-programme 3

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	16 152,5	15 849,9	60	58
Autres objets de dépense	1 235,0	1 068,1	–	–
Total partiel	**17 387,5**	**16 918,0**	**60**	**58**
Fonds extrabudgétaires	2 085,6	1 881,0	–	–
Total	**19 473,1**	**18 799,0**	**60**	**58**

9.54 Le montant de 16 918 000 dollars sera réparti comme suit : a) 15 849 900 dollars serviront à financer 58 postes [1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 8 P-2/1, 1 d'agent des services généraux (1re classe) et 17 d'agent des services généraux (Autres classes)] qui sont nécessaires pour fournir un appui normatif, analytique et opérationnel aux États Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans divers domaines socioéconomiques, cet appui consistant à suivre les tendances nationales et mondiales et les nouvelles questions qui se font jour, à assurer des services fonctionnels aux réunions des organismes intergouvernementaux, à promouvoir le dialogue avec les principales parties prenantes, à élaborer des rapports et des publications, à organiser des réunions de groupes d'experts, des séminaires et des réunions-débats, et à prêter des services consultatifs; et b) 1 068 100 dollars serviront à financer les dépenses autres que le coût des postes, soit les autres dépenses de personnel (67 900 dollars), les services de consultants (105 700 dollars), les services d'experts (405 500 dollars), les frais de voyage (223 200 dollars), les services contractuels (109 400 dollars), les fournitures et accessoires (32 500 dollars), le mobilier et le matériel (76 900 dollars) et les subventions et contributions (47 000 dollars). La diminution de 469 500 dollars résulte de la suppression de deux postes d'agent des services généraux (1re classe) (302 600 dollars), en vue de rationaliser et de simplifier la structure des postes du sous-programme, et de la réduction des dépenses autres que le coût des postes (166 900 dollars) grâce à une utilisation plus rigoureuse des ressources.

9.55 Au cours de l'exercice 2012-2013, des fonds extrabudgétaires dont le montant devrait atteindre 1 881 000 dollars serviront à : a) financer la participation des représentants de l'Instance permanente sur les questions autochtones à d'importantes réunions entrant dans le cadre de son mandat, les services linguistiques nécessaires à l'Instance permanente pour l'élaboration de publications spéciales et l'organisation d'ateliers, mener des projets pilotes dans les pays en utilisant les contributions affectées à des fins spéciales et les subventions de faible montant dans le cadre de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones; b) appuyer les interventions catalytiques et novatrices en vue de renforcer les capacités nationales, notamment les capacités des organisations non gouvernementales œuvrant en faveur des personnes handicapées, et de favoriser les échanges aux niveaux sous-régional, régional et interrégional sur les bonnes pratiques en ce qui concerne la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les directives en vue de l'application intégrale de la Convention; et c) participer au suivi effectif des priorités de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague sur le développement social, de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la Déclaration du Millénaire en contribuant aux travaux de recherche et à l'élaboration de documents sur les

interventions catalytiques et novatrices dans les domaines de lutte contre la pauvreté, de l'emploi et du travail décent et de l'intégration sociale. La diminution de 204 600 dollars s'explique par l'achèvement des projets financés au moyen des fonds extrabudgétaires durant l'exercice 2010-2011.

Sous-programme 4
Développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 343 300 dollars

9.56 L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division du développement durable. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 9.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, dont le Sommet mondial pour le développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Débat et consensus véritables sur les principaux problèmes de développement durable et les volets prioritaires du programme de travail pluriannuel de façon à progresser dans la réalisation des objectifs fixés dans les domaines des forêts, de la biodiversité, de la biotechnologie, du tourisme et des montagnes	a) Pourcentage accru d'États Membres ayant exprimé leur satisfaction quant au soutien et au service des processus intergouvernementaux, notamment aux activités relatives à la recherche d'un consensus, au fonctionnement du Bureau de la Commission du développement durable, au Salon du partenariat de ladite commission, au Centre de formation et à la participation des grands groupes *Mesure des résultats* 2008-2009 : 81 % 2010-2011 (estimation) : 85 % 2012-2013 (objectif) : 86 %
b) Élargissement de l'accès à l'information et aux connaissances sur les possibilités d'action qui s'offrent et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit réalisé aux niveaux local, national, régional et international	b) i) Nombre accru de contributions des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience *Mesure des résultats* 2008-2009 : 30 contributions 2010-2011 (estimation) : 40 contributions 2012-2013 (objectif) : 42 contributions

	ii) Nombre accru de consultations et de téléchargements enregistrés sur le site Web de la Division du développement durable pour la recherche d'informations, de documents et de publications *Mesure des résultats* (Nombre de consultations du site Web) 2008-2009 : 4,5 millions 2010-2011 (estimation) : 4,5 millions 2012-2013 (objectif) : 4,6 millions
c) Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays en développement ou en transition en matière d'application de plans et de stratégies nationales de développement durable de l'énergie, des ressources en eau et des ressources naturelles, ainsi que de consommation et de production durables	c) i) Nombre accru de pays recevant une assistance technique qui estiment que les services de consultation, de coopération technique et de renforcement des capacités dont ils bénéficient les aident à atteindre leurs objectifs de développement durable *Mesure des résultats* 2008-2009 : 92 % 2010-2011 (estimation) : 93 % 2012-2013 (objectif) : 94 % ii) Nombre accru d'agents nationaux formés et, partant, amélioration des connaissances et des compétences *Mesure des résultats* (Nombre d'agents nationaux formés) 2008-2009 : 230 2010-2011 (estimation) : 240 2012-2013 (objectif) : 250

Facteurs externes

9.57 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et concrétiser les réalisations escomptées si les gouvernements et les institutions internationales accordent la priorité à la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et autres engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable, et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Produits

9.58 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations officieuses (40); séances du Conseil économique et social (8); consultations officieuses du Conseil (18); séances de la Commission du

développement durable et des comités de rédaction pendant les sessions (90); réunions du bureau de la Commission et consultations officieuses connexes (10);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2); suite donnée à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2); rapport sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015; rapport sur la promotion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables; rapport sur l'Année internationale de l'énergie durable pour tous;

ii) Conseil économique et social :

Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la Commission du développement durable;

iii) Commission du développement durable :

a. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport d'ensemble sur les progrès accomplis sur la voie du développement durable : examen de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg; rapport sur l'examen de l'évolution des questions liées aux forêts, à la biodiversité, à la biotechnologie, au tourisme, aux montagnes et à leurs corrélations (6); rapport sur les partenariats au service du développement durable; documents établis par les grands groupes à l'intention de la Commission du développement durable (10); documents d'information sur les questions à inscrire au programme de travail de la Commission pour l'exercice biennal 2012-2013 (5); rapport sur l'examen de la suite donnée à la Stratégie de Maurice, en particulier sur le module thématique devant être examiné par la Commission du développement durable; rapports sur les réunions régionales consacrées à la mise en œuvre (5); notes sur les réunions du Bureau de la Commission (10); rapport à la Commission sur le programme de travail et le cadre stratégique de la Division du développement durable;

b. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la compensation des émissions de carbone et la durabilité du tourisme : tendances, problèmes et perspectives (devant se tenir en 2012); sur les nouvelles tendances et questions de biotechnologie marine (2012); sur l'articulation avec les stratégies nationales de développement de la statistique pour adapter les objectifs du Millénaire pour le développement aux petits États insulaires en développement (2013); sur les profils des petits États insulaires en développement en termes de vulnérabilité-résilience (2013); sur les indicateurs du développement durable, les mesures et les bases de données (automne 2013); sur l'accès à l'énergie (printemps 2013); réunion-séminaire du Groupe d'experts sur les montagnes (2013); réunion sur les méthodes novatrices procurant des avantages mutuels : forêts, biodiversité et changement climatique (2013); réunion-séminaire du Groupe d'experts sur les partenariats pour le développement durable (2013);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Innovation briefs* (8); *Natural Resources Forum* (publication trimestrielle) (8);

ii) Publications isolées : compensation des émissions de carbone et durabilité du tourisme : tendances, problèmes et perspectives; nouvelles tendances et questions de biotechnologie marine; modèles de développement durable : forêts, biodiversité, biotechnologie, tourisme et montagnes;

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur les grands groupes; brochure sur les partenariats; dossiers de presse et d'information sur la vingtième session de la Commission du développement durable;

iv) Manifestations spéciales : forums des partenariats, centres de formation et manifestations organisées en marge de la vingtième session de la Commission (5);

v) Activités techniques (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : site Web du Processus de Marrakech et site Web de la Division du développement durable; gestion et mise à jour des éléments suivants : bases de données sur les partenariats, les grands groupes et l'information nationale; base de données des programmes de consommation et de production durables sur le site Web du Processus de Marrakech; base de données sur les études de cas de la Commission du développement durable; base de données sur l'information nationale, notamment de la carte mondiale des stratégies nationales de développement durable; site Web du Réseau des petits États insulaires en développement; site Web sur les changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes; site Web d'ONU-Énergie; site Web de l'Année internationale de l'assainissement; gestion, mise à jour et enrichissement du site Web de la Division du développement durable;

vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions de coordination des travaux de l'ONU dans le domaine du développement durable : ONU-Eau (4); ONU-Énergie (4); questions relatives aux océans (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Prestation de services consultatifs d'experts, à la demande des gouvernements et en coopération avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales, aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays en transition souhaitant acquérir des capacités nouvelles ou supplémentaires dans des domaines tels que la formulation de stratégies nationales de développement durable, l'économie verte et l'élimination de la pauvreté, les indicateurs en matière de développement durable, la facilitation de partenariats pour le développement durable, le renforcement des institutions et l'appui à apporter aux consultations multipartites promouvant le développement durable et l'énergie au service du développement durable, l'accent devant être mis sur le rendement énergétique, l'accès à l'énergie, les stratégies énergétiques et les changements climatiques, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles, ainsi que la mise en valeur des ressources naturelles, notamment la gestion de l'eau;

ii) Stages, séminaires et ateliers à l'intention des décideurs nationaux des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, et en collaboration avec eux, afin de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable;

iii) Projets opérationnels : prestation de services techniques aux États Membres dans le cadre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique dans le domaine du développement durable, à l'aide de toutes les sources de financement.

Tableau 9.16

Ressources nécessaires : sous-programme 4

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	16 937,5	16 536,3	59	58
Autres objets de dépense	888,5	807,0	–	–
Total partiel	**17 826,0**	**17 343,3**	**59**	**58**
Fonds extrabudgétaires	11 701,0	5 778,9	1	–
Total	**29 527,0**	**23 122,2**	**60**	**58**

9.59 Le montant de 17 343 300 dollars comprend : a) 16 536 300 dollars permettant de financer 58 postes [1 D-2, 5 D-1, 11 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 4 P-2/1, 2 d'agent des services généraux (1re classe) et 19 d'agent des services généraux (Autres classes)], qui serviront à fournir aux États Membres et aux mécanismes intergouvernementaux s'occupant du développement durable un appui technique sous diverses formes (collecte de données nationales, recherche empirique, rapports analytiques, consultations d'experts et assistance technique), permettant l'examen de diverses questions relevant des thèmes prioritaires retenus par la Commission du développement durable pour donner suite à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; et b) 807 000 dollars pour les autres objets de dépense, dont les dépenses liées aux éléments suivants : heures supplémentaires (7 400 dollars), consultants (188 100 dollars), experts (307 100 dollars), voyages (175 000 dollars), services contractuels (33 700 dollars), fournitures et accessoires (27 800 dollars) et mobilier et matériel (67 900 dollars). La diminution de 482 700 dollars tient à la réduction des ressources nécessaires pour les postes (401 200 dollars), qui s'explique par la suppression d'un poste P-5 et par la réduction des ressources nécessaires pour les réunions d'experts (81 500 dollars), décidées dans le souci de rationaliser et d'alléger la structure du sous-programme.

9.60 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les fonds extrabudgétaires prévus d'un montant de 5 778 900 dollars au titre du présent sous-programme serviront à : a) aider les représentants de pays en développement et de pays en transition à participer à une série de réunions liées au développement durable et à participer à la Réunion préparatoire intergouvernementale et à la dix-septième session de la Commission; b) appuyer les programmes d'analyse et de coopération technique relatifs à l'énergie et aux ressources en eau; et c) appuyer les activités renvoyant aux paragraphes 9, 20, 25 et 26 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La diminution de 5 922 100 dollars des fonds extrabudgétaires prévus tient au fait que certains projets financés au moyen de ces fonds se sont terminés au cours de l'exercice 2010-2011 et qu'un poste a ainsi été supprimé.

Sous-programme 5
Statistique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 31 417 200 dollars

9.61 L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division de statistique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 9.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Perfectionner le système statistique mondial afin de produire des statistiques nationales de qualité, facilement accessibles et comparables, à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement du système statistique mondial, grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement	a) i) Augmentation du nombre de représentants de pays et d'organisations internationales participant aux sessions de la Commission de statistique, aux ateliers, aux réunions d'experts et aux séminaires *Mesure des résultats* 2008-2009 : 500 2010-2011 (estimation) : 550 2012-2013 (objectif) : 575 ii) Augmentation du nombre de réunions de coordination organisées en collaboration avec des organisations internationales dans les domaines de la rationalisation et de l'harmonisation des indicateurs de développement *Mesure des résultats* 2008-2009 : 8 2010-2011 (estimation) : 9 2012-2013 (objectif) : 10
b) Utilisation plus efficace et systématique, par les gouvernements, les organisations internationales, les établissements de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme	b) i) Accroissement du nombre de requêtes dans les bases de données statistiques *Mesure des résultats* (Augmentation du nombre de requêtes) 2008-2009 : 7 % 2010-2011 (estimation) : 12 % 2012-2013 (objectif) : 2 %

	ii) Augmentation du nombre de consultations enregistrées sur le site Web de la Division de statistique pour la recherche d'informations, de documents et de publications *Mesure des résultats* 2008-2009 : augmentation de 7 % 2010-2011 (estimation) : augmentation de 12 % 2012-2013 (objectif) : augmentation de 2 %
c) Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, d'établir, de compiler, d'archiver, d'analyser et de publier régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité à l'usage des décideurs et du grand public	c) i) Accroissement du pourcentage de participants ayant exploité les connaissances acquises dans les ateliers de formation *Mesure des résultats* 2008-2009 : 70 % 2010-2011 (estimation) : 72 % 2012-2013 (objectif) : 73 % ii) Accroissement du nombre d'activités organisées à l'intention des pays en développement recevant des orientations relatives à la mise en place de systèmes nationaux de statistique durables par la promotion de la coopération technique *Mesure des résultats* 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : sans objet 2012-2013 (objectif) : 36 activités

Facteurs externes

9.62 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les bureaux nationaux de statistique disposent de ressources et de moyens suffisants.

Produits

9.63 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les séances de la Cinquième Commission sur le barème des quotes-parts (20);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention de la Cinquième Commission;

ii) Commission de statistique :

a. Services fonctionnels pour les séances des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de la Commission de statistique (14);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission de statistique (sur les thèmes qu'elle aura retenus en 2011) (25);

iii) Comité des contributions :

a. Services fonctionnels pour les sessions du Comité (70);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention du Comité (2);

iv) Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques :

a. Services fonctionnels pour les réunions de la vingt-septième session du Groupe d'experts (4);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la vingt-septième session du Groupe d'experts;

v) Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques :

a. Services fonctionnels pour les réunions de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (16);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques;

vi) Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique :

a. Services fonctionnels pour les réunions de la dix-neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (10);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la dix-neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique;

vii) Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques :

a. Services fonctionnels pour les réunions de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (10);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques;

viii) Réunions du groupe spécial d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (2); compilation des indices du commerce extérieur; comptabilité économique et environnementale et statistiques de l'environnement (2); comptabilité nationale (2); indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (4); statistiques ventilées par sexe; recensement de la population et du logement; statistiques sociales; statistiques de l'environnement (2); classifications économiques et sociales internationales (2); rapprochement des statistiques du commerce et des entreprises; statistiques de l'énergie (2); indicateurs de l'économie à faible émission de carbone; statistiques industrielles (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Publications en série : bulletin d'information du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (4); site Web sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (4); site Web de la base de données mondiale du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (4); site Web de la Commission de

statistique (2); *Bulletin mensuel de statistique* (version papier et en ligne) (48); *Annuaire statistique* (version papier) (2); site Web UNdata (12); *World Statistics Pocketbook* (version papier et en ligne) (4); site Web sur les groupes d'étude (2); site Web sur les normes et méthodes (2); site Web de la Division de statistique (8); site Web des archives des publications de la Division de statistique (2); *Annuaire statistique du commerce international*, volumes I (2) et II (2); site Web sur les statistiques du commerce international des marchandises (2); base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises, comprenant des statistiques du commerce international des marchandises sur Internet (2); base de connaissances statistiques en ligne sur le commerce international des marchandises (2); bulletin d'information sur les statistiques du commerce international des marchandises (4); site Web sur les statistiques du commerce international des services (2); base de données de l'ONU sur le commerce des services, présentant des statistiques du commerce international des services sur Internet (2); base de connaissances statistiques en ligne du commerce international des services (2); site Web de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (2); bulletin d'information de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (2); guide de compilation des statistiques du commerce international des services (publication en ligne) (2); site Web sur les statistiques du tourisme (2); base de connaissances statistiques en ligne sur le tourisme (2); site Web sur la comptabilité environnementale (2); bulletin d'information sur la comptabilité environnementale et économique (4); statistiques de comptabilité nationale : analyse des principaux agrégats, éditions 2010 et 2011 (2); statistiques de comptabilité nationale : principaux agrégats et tableaux détaillés, éditions 2010 et 2011 (2); site Web sur la comptabilité nationale (2); bulletin d'information sur la comptabilité nationale (4); site Web du Comité de coordination des activités de statistique (4); site Web sur la coopération technique (8); site Web sur les systèmes statistiques nationaux (2); annexe statistique du rapport du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2); mise à jour de la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); site Web sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2); rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement publié sur papier glacé (2); tableau sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2); tableau sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, basé sur les progrès réalisés par les pays, par région (2); base de données MDG Info (2); tableau sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, par sexe; site Web du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); site Web sur les statistiques démographiques et sociales (8); site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010) (8); *Annuaire démographique* (version papier) (2); *Rapport sur les statistiques de l'état civil*, série A, n° 1 (version électronique bihebdomadaire) (24); site Web sur les indicateurs sociaux (4); *Rapport sur les statistiques de l'état civil*, série A, n° 1 (version papier) (4); site Web sur les statistiques industrielles (4); site Web sur les classifications (4); site Web sur les statistiques de l'énergie (4); site Web sur les statistiques de l'environnement (4); bulletin d'information sur les classifications (4); bulletin d'information sur les statistiques de l'énergie (4); bulletin d'information sur les statistiques de l'environnement (4); *Annuaire de statistiques industrielles par produit*, éditions 2009 et 2010 (2); *Annuaire des statistiques de l'énergie*, éditions 2010 et 2011 (2); *Bilans énergétiques et profils du secteur de l'électricité*, éditions 2010 et 2011 (2); profils de pays en matière d'environnement (2); indicateurs environnementaux (2);

ii) Publications isolées : manuel des bonnes pratiques en matière de compilation des indices du commerce extérieur (commerce de marchandises); guide de compilation des statistiques du tourisme; système de comptabilité environnementale et économique; matériels de formation et de collecte de statistiques sur l'eau (Internet); manuel relatif à la comptabilité nationale; manuel sur les statistiques économiques; directives relatives aux statistiques sociales; directives relatives à l'établissement de statistiques sur les violences faites aux femmes; Gender Info (2); manuel de compilation des statistiques de l'énergie; classification centrale de produits, version 2.1; classification type des produits énergétiques; manuel sur les statistiques des déchets; rapport sur la comptabilité environnementale publié sur papier glacé (2);

iii) Activités techniques (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : réponses aux demandes ponctuelles des États Membres et d'autres utilisateurs souhaitant connaître les notions et les méthodes recommandées à l'échelon international et des pratiques nationales dans différents domaines statistiques (2); mise à jour de la documentation sur la gestion des bases de données et révision des supports de formation dans le domaine des statistiques commerciales; enrichissement et gestion techniques de la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et documentation et formation correspondantes (2); enrichissement et gestion techniques de la base de données de l'ONU et documentation et formation correspondantes (2);

iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale (2); comité de coordination des activités de statistique (4); module 10 (statistique) du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (2); sous-groupes sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (4); équipe spéciale sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (2); équipes consultatives des groupes interinstitutions et des groupes d'experts sur les statistiques par sexe (2).

Tableau 9.18

Ressources nécessaires : sous-programme 5

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	30 846,3	30 041,8	124	122
Autres objets de dépense	2 323,4	1 375,4	–	–
Total partiel	**33 169,7**	**31 417,2**	**124**	**122**
Fonds extrabudgétaires	587,0	234,0	–	–
Total	**33 756,7**	**31 651,2**	**124**	**122**

9.64 Le montant de 31 417 200 dollars se décompose comme suit : a) 30 041 800 dollars permettant de financer 122 postes [1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 12 d'agent des services généraux (1re classe) et 42 d'agent des services généraux (Autres classes)], dont les titulaires assureront les services fonctionnels de la Commission de statistique et contribueront aux systèmes statistiques nationaux et internationaux dans les domaines suivants : i) renforcement des capacités statistiques; ii) mise au point de normes et de méthodes; iii) coordination des activités statistiques

internationales; et iv) diffusion des données; et b) 1 375 400 dollars au titre des autres objets de dépense, à savoir les autres dépenses de personnel (279 900 dollars), les consultants (163 300 dollars), les experts (285 500 dollars), les voyages (133 400 dollars), les services contractuels (345 600 dollars), les fournitures et accessoires (57 400 dollars) et le mobilier et le matériel (110 300 dollars). La diminution de 1 752 500 dollars s'explique par : a) la réduction de 804 500 dollars des dépenses prévues au titre des postes, due à l'augmentation des ressources nécessaires pour la création proposée de deux postes P-3, contrebalancée par la suppression de trois postes [1 P-3, 1 P-2/1 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)], et au transfert à la composante direction exécutive et administration d'un poste D-1, dont les fonctions seront assurées par les chefs de service; et b) la réduction de 948 000 dollars des ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense, tenant principalement à la résiliation du contrat passé avec le Centre international de calcul pour la fourniture de services techniques de maintenance des serveurs et de mise au point et d'hébergement d'applications statistiques (775 200 dollars), et d'autres objets de dépense (172 800 dollars). Les titulaires des deux postes P-3 qu'il est proposé de créer assureront les services que fournissait le Centre international de calcul.

9.65 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les fonds extrabudgétaires prévus au titre du présent sous-programme, d'un montant de 234 000 dollars, serviront : a) à créer un système UNdata, nouveau portail permettant d'avoir librement accès aux statistiques du système des Nations Unies, grâce à des formats et interfaces innovants et conviviaux, et à fournir une assistance technique aux États Membres dans le domaine de la diffusion de statistiques; et b) à appuyer le projet d'analyse comparative des systèmes statistiques nationaux, à assurer le financement des travaux préparatoires et à couvrir les frais de voyage des participants à une conférence internationale sur les systèmes statistiques nationaux axée en particulier sur l'étude des changements climatiques. La diminution de 353 000 dollars des fonds extrabudgétaires prévus tient au fait que certains projets financés au moyen des fonds extrabudgétaires se sont terminés au cours de l'exercice 2010-2011.

Sous-programme 6
Population

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 863 800 dollars

9.66 Le sous-programme relève de la Division de la population. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

9.67 Le sous-programme permettra aux gouvernements et à la société civile de consulter plus facilement l'information relative aux tendances observées dans le domaine de la population, à leurs composantes démographiques et à leurs liens avec le développement social et économique, et donc de disposer d'une base solide pour l'élaboration des politiques et des programmes publics. Les estimations et prévisions démographiques officielles de l'ONU seront établies pour la totalité des pays et des régions du monde ainsi que pour les zones urbaines et rurales et pour les grandes villes, et constitueront un ensemble homogène et cohérent de données démographiques qui seront utilisées dans tout le système des Nations Unies. Les grandes questions traitées seront les migrations internationales, la fécondité et la santé de la procréation, les conséquences du VIH/sida sur la population et l'évolution des pyramides des âges, ainsi que ses incidences sur le développement. Ces questions ont été mises en avant dans les documents ci-après : Déclaration du Millénaire, objectifs du Millénaire pour le développement, Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et résolutions adoptées par la Commission de la population et du développement. Les travaux portant sur les liens entre migrations internationales et développement ont redoublé

dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (2006) et des activités de suivi (résolutions 61/208 et 62/270 de l'Assemblée générale), et en raison de la place faite à la question par la Commission de la population et du développement (résolution 2006/2). Les autres domaines prioritaires examinés seront les politiques nationales relatives à la population et les liens entre les questions de population et celles qui touchent le développement.

9.68 Le sous-programme aura pour objet de renforcer l'appui technique et les services fonctionnels fournis aux organes intergouvernementaux (Commission de la population et du développement et Assemblée générale) au titre des points de l'ordre du jour relatifs aux questions de population, moyennant l'établissement de documents de qualité, la réalisation de travaux d'analyse et des activités favorisant le consensus et l'élaboration des politiques. Les activités menées au titre du sous-programme vont dans le sens de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action adoptées à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que dans des textes issus du Sommet du Millénaire et des réunions de haut niveau sur la suite à leur donner. Il s'agira, notamment, de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action, des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs formulés dans le document final du Sommet mondial; ainsi que d'analyser et d'étudier les nouvelles questions de politique générale et les nouvelles tendances mondiales en matière de population et de développement.

9.69 Les activités visant à renforcer et étendre la diffusion numérique d'informations relatives à la population, à la fois sur CD-ROM et en ligne, se poursuivront dans le cadre du sous-programme, l'objet étant de répondre efficacement à la demande croissante d'informations et de données à jour, et de favoriser la coordination entre les entités des Nations Unies intervenant dans le domaine de la population.

9.70 La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales est de plus en plus au centre des activités du Secrétariat de l'ONU relatives à la population. L'objectif du sous-programme pour l'exercice biennal est d'offrir à la communauté internationale plus de moyens de régler les problèmes de population actuels et futurs et de favoriser la prise en compte des questions de population dans les programmes de développement nationaux et internationaux. Les activités énoncées ci-après seront menées pour faire mieux comprendre la nature des phénomènes démographiques, en particulier les rapports entre population et développement : a) fournir un appui technique à des organes des Nations Unies, en particulier la Commission de la population et du développement, et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; b) faciliter les débats d'experts ou de représentants des gouvernements sur les questions de population importantes ou nouvelles; c) étudier en profondeur les questions de population et les tendances qui se dessinent en ce qui concerne la fécondité, le mariage et la famille, la mortalité, les migrations internationales et internes, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population, les perspectives démographiques, les politiques en matière de population et la problématique population-développement; d) diffuser les informations en matière de population et les conclusions générales des études démographiques, notamment sur les sites Web de la Division de la population; et e) renforcer les capacités qui existent au niveau national pour l'étude les questions de population en organisant des ateliers ou en distribuant des supports techniques tels que des manuels et des logiciels.

Tableau 9.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'organisation : Offrir à la communauté internationale plus de moyens pour régler les problèmes de population actuels et futurs et intégrer les questions de population dans les programmes de développement nationaux et internationaux

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux questions de population actuelles et futures, et amélioration de la connaissance et de la compréhension des problèmes au niveau national, notamment en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les migrations, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement	a) i) Multiplication des échanges entre la Division de la population et d'autres acteurs jouant un rôle essentiel dans le domaine de la population *Mesure des résultats* (Nombre de représentants d'administrations publiques ayant participé à des réunions d'information organisées par la Division de la population ou ayant rencontré des membres de la Division pour des consultations) 2008-2009 : 80 2010-2011 (estimation) : 85 2012-2013 (objectif) : 90 ii) Nombre d'activités visant à traiter des questions de population grâce au renforcement des capacités nationales *Mesure des résultats* 2008-2009 : 2 activités 2010-2011 (estimation) : 2 activités 2012-2013 (objectif) : 2 activités
b) Facilitation concrète de l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines sociaux et économiques liés à la population et au développement, y compris le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial de 2005	b) Tous les documents produits pour la Commission de la population et du développement dans le cadre du sous-programme sont communiqués aux États Membres en temps voulu *Mesure des résultats* 2008-2009 : 100 % des documents 2010-2011 (estimation) : 100 % des documents 2012-2013 (objectif) : 100 % des documents

c) Amélioration de l'accessibilité et de la ponctualité des informations et données démographiques utiles aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile et aux universités	c) Nombre accru d'abonnés au service d'information par courriel de la Division de la population *Mesure des résultats* 2008-2009 : 1 500 abonnés 2010-2011 (estimation) : 1 700 abonnés 2012-2013 (objectif) : 1 900 abonnés

Facteurs externes

9.71 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres restent attachés aux objectifs arrêtés par la Conférence internationale sur la population et le développement et aux buts relatifs à la population énoncés dans les documents finals du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005.

Produits

9.72 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : Deuxième Commission de l'Assemblée générale (2); Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (4);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (2);

ii) Conseil économique et social :

Services fonctionnels pour les réunions du Conseil économique et social (2);

iii) Commission de la population et du développement :

a. Services fonctionnels pour les réunions : Commission de la population et du développement (20); réunions intersessions du bureau de la Commission de la population et du développement (6);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports d'étape sur les activités menées dans le domaine de la population (2); cadre stratégique proposé pour le sous-programme relatif à la population pour l'exercice biennal 2014-2015; projet de programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 2014-2015; rapports des réunions intersessions du bureau de la Commission de la population et du développement (2); rapport sur les tendances démographiques mondiales; rapports sur la population mondiale (2);

iv) Réunions de groupes spéciaux d'experts : dixième réunion de coordination consacrée aux migrations internationales; réunions sur la fécondité, l'évolution des tendances démographiques et le développement; la santé et la mortalité et les migrations internationales et le développement;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *World Population Ageing*, 2013; *Global Urbanization Trends*, 201l; *World Fertility Report*, 2013; *World Fertility Report*, 2013 (en ligne); rapport de la dixième réunion de coordination consacrée aux migrations internationales; *World Migration Report*, 2012; *World Migration Report*, 2012 (en ligne); *World Mortality Report, 2013; World Mortality Report*, 2013 (en ligne); rapports succincts sur la population mondiale (en 6 langues) (2); *World Population Policies*, 2013; *World Population Policies*, 2013 (en ligne); *World Urbanization Prospects, The 2011 revision* (base de données en ligne); *World Urbanization Prospects*, 2011, highlights (en ligne); *World Urbanization Prospects, The 2011 revision: data sources* (base de données en ligne); *World Urbanization Prospects, The 2011 revision: methodology* (en ligne); *World Urbanization Prospects, The 2011 revision: comprehensive data* (CD-ROM); *World Population Prospects, The 2012 revision: highlights*; *World Population Prospects, The 2012 revision, vol. 1: comprehensive tables*; *World Population Prospects, The 2012 revision, vol. 2: country profiles*; *World Population Prospects, The 2012 revision: on-line country profiles*; *World Population Prospects, The 2012 revision: data sources* (base de données en ligne); *World Population Prospects, The 2012 revision: methodology* (en ligne); *World Population Prospects, The 2012 revision: comprehensive data* (CD-ROM); *World Population prospects, The 2012 revision: annual population data* (CD-ROM); *World Population Prospects, The 2012 revision: data for special country groupings* (CD-ROM); *World Population Prospects, The 2012 revision: demo* (base de données interne); *World Population Prospects, The 2012 revision* (en ligne); *World Urbanization Prospects, The 2013 revision: ProUrban* (base de données interne); mises à jour trimestrielles du site Web de la Division de la population (8); mises à jour semestrielles du site Web sur les migrations internationales et le développement (4);

ii) Publications isolées : rapport de la réunion du groupe d'experts sur la fécondité, l'évolution des tendances démographiques et le développement (version en ligne); documents destinés à la réunion du groupe d'experts sur la fécondité, l'évolution des tendances démographiques et le développement (en ligne) (6); questions nouvelles touchant la fécondité et la planification familiale; rapport de la réunion du groupe d'experts sur les migrations internationales et le développement; documents issus de la réunion du groupe d'experts sur les migrations internationales et le développement (en ligne) (6); rapport de la réunion du groupe d'experts sur la santé et la mortalité; documents issus de la réunion du groupe d'experts sur la santé et la mortalité (en ligne) (3); questions nouvelles touchant la santé et la mortalité; questions nouvelles touchant la santé et la mortalité (en ligne); politiques relatives aux migrations internationales; politiques relatives aux migrations internationales (en ligne);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : planche murale sur le vieillissement de la population et le développement; planche murale sur la population et l'environnement; planche murale sur l'utilisation de contraceptifs (2012); planche murale sur les tendances de la fécondité (2012); planche murale sur les migrations internationales; planche murale sur la mortalité; planches murales sur certains thèmes relatifs à la politique démographique (2); planche murale sur les agglomérations urbaines (2011); planche murale sur les zones urbaines et rurales (2011); planche murale sur la population mondiale (2012); questionnaire de la onzième enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements (6 langues officielles); notes concernant les questions de population actuelles et futures (12);

iv) Activités techniques : estimations annuelles révisées de la mortalité postinfantile fournies à l'UNICEF à l'intention du Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité postinfantile (2); taux de natalité parmi les adolescentes : mise à jour faite annuellement pour l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); taux d'utilisation des contraceptifs : mise à jour faite annuellement pour l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire (2); besoins de planification familiale non couverts : mise à jour faite annuellement pour l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire (2); base de données sur la fécondité et la planification familiale (base de données interne); World Contraceptive Use Data, 2012 (CD-ROM); World Contraceptive Use Data, 2012 (version Web interactive); World Fertility Data, 2012 (CD-ROM); World Fertility Data, 2012 (version Web interactive); World Marriage Data, 2012 (CD-ROM); World Marriage Data, 2012 (version Web interactive); Global Migration Database (base de données consultable sur le Web); Trends in International Migrant Stock, 2012 (CD-ROM); Trends in International Migrant Stock, 2012 (en ligne); Trends in International Migrant Stock, 2012: International Migration flows, 2012 (base de données consultable sur le Web); International Migration Flows, 2012 (base de données sur CD-ROM); International Migration Flows, 2012: World Mortality Data, 2012 (CD-ROM); World Mortality Data, 2012 (version Web); base de données sur les politiques démographiques dans le monde, 2013 (version Web interactive); base de données sur les politiques de population dans le monde, 2013 (CD-ROM); Population Policy Country Profiles (version Web interactive); Probabilistic Projections by Country based on the 2010 Revision (CD-ROM); Demodata: base interne de données démographiques empiriques; base de données sur les populations urbaines et rurales réparties par âge et par sexe (CD-ROM); base de données sur les populations urbaines et rurales réparties par âge et par sexe (en ligne); World Population Ageing and Development Data (en ligne); World Population Ageing and Development Data (CD-ROM); base de données sur la population et le development (CD-ROM); documents techniques sur les questions de population et de développement (en ligne) (8); notes d'information et déclarations préparées à l'intention de hauts responsables ou de représentants d'États Membres (10); réponses aux demandes des États Membres, des médias, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes (2012); réponses aux demandes des États Membres, des médias, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes (2013);

v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, Groupe mondial sur la migration, Comité de coordination des activités de statistique; Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité postinfantile et autres entités interinstitutions (8);

vi) Manifestations spéciales : réunions d'information à l'intention des États Membres (4);

vii) Communiqués et conférences de presse : conférences de presse (4); communiqués de presse (4).

Tableau 9.20

Ressources nécessaires : sous-programme 6

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	12 481,4	12 481,4	45	45
Autres objets de dépense	780,3	382,4	–	–
Total partiel	**13 261,7**	**12 863,8**	**45**	**45**
Fonds extrabudgétaires	467,6	–	–	–
Total	**13 729,3**	**12 863,8**	**45**	**45**

9.73 Le montant demandé, soit 12 863 800 dollars, se décompose comme suit : a) 12 481 400 dollars pour le financement de 45 postes existants [1 D-2, 2 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 2 P-2/1, 4 d'agent des services généraux (1re classe) et 12 d'agent des services généraux (Autres classes)] qui permettront d'assurer les services fonctionnels pour les réunions de la Commission de la population et du développement et de l'Assemblée générale portant sur les questions de population, comme les migrations internationales et le développement et la suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; d'établir l'ensemble des estimations et des projections officielles de l'ONU relatives à la population, à partir desquelles sont élaborées les statistiques des autres entités du système des Nations Unies; de suivre les politiques de population, les tendances en matière de fécondité, de mortalité, de migrations et d'urbanisation et les rapports entre population et développement pour tous les pays et régions du monde; et b) 382 400 dollars pour les objets de dépense autres que les postes, tels que les autres dépenses de personnel (89 600 dollars), les consultants (65 500 dollars), les experts (23 400 dollars), les voyages des fonctionnaires (39 600 dollars), les services contractuels (79 600 dollars), les fournitures et accessoires (24 700 dollars) et le mobilier et le matériel (60 000 dollars). Le montant prévu de 397 900 dollars est inférieur à celui du budget précédent car, par souci d'économie, il est demandé moins de crédits au titre des consultants, des experts, des voyages des fonctionnaires, des services contractuels, et du mobilier et du matériel.

9.74 Il n'est pas prévu de fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013, des projets relatifs à la population et au développement ayant été achevés au cours de l'exercice 2010-2011. Aucun engagement n'a été pris pour le maintien de ce mode de financement, compte tenu de la situation financière mondiale actuelle, qui pourrait avoir une incidence sur le niveau des contributions volontaires pour l'exercice biennal 2012-2013.

Sous-programme 7
Politiques et analyse en matière de développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 744 200 dollars

9.75 Le sous-programme relève de la Division de l'analyse des politiques de développement. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 7 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

9.76 Pour atteindre les objectifs du sous-programme, la Division s'acquitte de trois fonctions principales : a) aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et mieux comprendre les questions et les problèmes de développement économique actuels et futurs, en particulier en vue de progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, compte dûment tenu des incidences des grands problèmes multisectoriels tels que le changement climatique; b) favoriser et propager une vision commune du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs implications pour l'avenir des pays en développement; c) renforcer la capacité des pays en développement d'intégrer des politiques macroéconomiques et sociales à leurs stratégies nationales de développement.

Tableau 9.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'entente des organes intergouvernementaux en ce qui concerne les politiques et les mesures économiques requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme en intensifiant les débats internationaux sur les questions et les problèmes de développement nouveaux et futurs et sur la situation économique mondiale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique actuels et futurs, en particulier en vue de progresser dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et compte dûment tenu des incidences des grands problèmes multisectoriels sur les activités internationales de développement	a) i) Augmentation du nombre de politiques et de mesures économiques ayant été examinées dans le cadre de l'effort de réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international *Mesure des résultats* (Nombre de décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social) 2008-2009 : 12 décisions 2010-2011 (estimation) : 15 décisions 2012-2013 (objectif) : 15 décisions ii) Augmentation du pourcentage des États Membres ayant participé à des enquêtes qui estiment que les principaux rapports analytiques sont « utiles » ou « très utiles » *Mesure des résultats* 2008-2009 : non disponible 2010-2011 (estimation) : 60 % 2012-2013 (objectif) : 65 % iii) Augmentation du nombre d'activités menées avec la CNUCED et les commissions régionales en vue d'améliorer l'évaluation de la situation macroéconomique mondiale

	Mesure des résultats (Nombre de contributions de la CNUCED et/ou des commissions régionales aux rapports de la Division sur cette question) 2008-2009 : 12 contributions 2010-2011 (estimation) : 12 contributions 2012-2013 (objectif) : 20 contributions *Mesure des résultats* (Nombre de cas d'utilisation du modèle de prévision économique mondiale de la Division par la CNUCED et/ou les commissions régionales aux fins de l'élaboration de leurs analyses et rapports économiques) 2008-2009 : 6 cas 2010-2011 (estimation) : 6 cas 2012-2013 (objectif) : 12 cas
b) Accroissement de la sensibilisation et approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment en favorisant et en propageant une vision commune du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs implications pour l'avenir des pays en développement	b) i) Augmentation du nombre de références dans les publications officielles aux analyses effectuées par la Division de l'analyse des politiques de développement sur la situation économique mondiale *Mesure des résultats* 2008-2009 : 27 références 2010-2011 (estimation) : 30 références 2012-2013 (objectif) : 33 références ii) Augmentation du nombre de téléchargements enregistrés sur le site Web de la Division de l'analyse des politiques de développement pour l'acquisition d'informations, de documents et de publications *Mesure des résultats* 2008-2009 : 550 000 téléchargements 2010-2011 (estimation) : 600 000 téléchargements 2012-2013 (objectif) : 650 000 téléchargements
c) Renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer des politiques macroéconomiques, environnementales et sociales à leurs stratégies nationales de développement et de parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme de la lutte contre la pauvreté et du développement durable	c) Accroissement du nombre de pays en développement qui ont formulé, avec le soutien de la Division de l'analyse des politiques de développement, des propositions et des plans concernant l'intégration de politiques macroéconomiques et sociales à leurs stratégies nationales de développement en mettant l'accent sur le développement durable

Mesure des résultats
2008-2009 : 13 pays
2010-2011 (estimation) : 15 pays
2012-2013 (objectif) : 20 pays

Facteurs externes

9.77 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les décideurs politiques nationaux et internationaux dialoguent avec les organes de l'ONU au sujet des tendances du développement mondial et des questions et des politiques concernant celui-ci.

Produits

9.78 Les produits finals de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

Documentation à l'intention des organes délibérants : assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (contribution au rapport du Secrétaire général établi par le Bureau des affaires juridiques) (2); rapport sur la coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire; mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement;

ii) Deuxième Commission :

Services fonctionnels pour les réunions; appui technique à l'examen des questions économiques au cours de ses séances officielles, officieuses et informelles (24);

iii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions : appui technique à l'examen par le Conseil économique et social des questions ayant trait au débat général sur toutes les questions relevant du Comité des politiques de développement (24);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de ses quatorzième et quinzième sessions (2); mises à jour semestrielles de *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2012 et 2013 (4); *La situation économique et sociale dans le monde*, 2012 et 2013 (2); résumé de *La situation économique et sociale dans le monde*, 2012 et 2013 (2);

iv) Comité des politiques de développement :

a. Services fonctionnels pour les réunions : appui administratif et fonctionnel englobant tous les aspects du programme de travail du Comité (20);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : études de fond pour le compte du Comité des politiques de développement sur des questions à déterminer par le Conseil économique et social et sur la liste des pays les moins avancés (4);

v) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur les perspectives économiques mondiales à court terme et l'action à mener face aux problèmes qu'elles posent (2); les questions thématiques relevant du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); les questions traitées dans *La situation économique et sociale*

dans le monde (2); préparation de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (avec la CNUCED et les commissions régionales), 2012 et 2013 (2); rapport du Groupe de travail sur le retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2); notes d'orientation du Comité des politiques de développement (quatorzième et quinzième sessions) (4); *Global Economic Outlook* (4); rapports de la réunion du Projet LINK (2); contributions aux *Policy Briefs* du Département des affaires économiques et sociales (5); *Situation et perspectives de l'économie mondiale* : notes de synthèse mensuelles à l'intention du Secrétaire général (24); *World Economic Vulnerability Monitor* (8);

ii) Communiqués et conférences de presse : réunions d'information tenues par le Conseil économique et social à l'issue des séances plénières du Comité des politiques de développement; lancement, entre autres, de *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, de *La situation économique et sociale dans le monde* et des rapports du Groupe de travail sur le retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (10);

iii) Activités techniques : études de fond sur les questions de développement et sur la formulation des mesures à proposer dans *La situation économique et sociale dans le monde*, 2012 et 2013 (12); études de fond concernant des questions spécialisées ayant trait à l'état de l'économie mondiale pour l'étude : *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2012 et 2013 (2); prévisions mondiales et nationales, pour les réunions du Projet LINK (2); rapports présentés aux réunions du Projet LINK sur la situation économique dans le monde et sur les nouveaux problèmes macroéconomiques à l'échelle mondiale (2); mises à jour des bases de données en ligne sur les perspectives économiques mondiales (4); mises à jour des bases de données en ligne sur les pays les moins avancés (2); mises à jour des supports techniques sur le modèle de prévision économique mondiale à l'intention du site Web (4); révisions des trousses à outils pour le développement des capacités au niveau des pays (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire) :

i) Services consultatifs : prestations à la demande des gouvernements sur le renforcement des capacités afin d'évaluer la cohérence au niveau des politiques nationales de développement durable et humain, en permettant aux pays bénéficiaires de procéder à des évaluations en meilleure connaissance de cause des incidences des politiques macroéconomiques, des transformations structurelles nécessaires pour une économie plus verte et d'un développement humain (y compris les objectifs du Millénaire pour le développement); des conseils pratiques seront aussi dispensés, à la demande des gouvernements, sur les aspects des évaluations de la vulnérabilité économique et/ou la mise en œuvre d'un système de suivi et d'analyse qui permette aux pays de conduire des évaluations de la vulnérabilité et d'élaborer des réponses appropriées au niveau des grandes orientations pour mieux se protéger contre les différents types de chocs extérieurs. Ces projets sont en général exécutés de concert avec d'autres entités des Nations Unies telles que le PNUD, la CNUCED et les commissions régionales, ainsi qu'avec d'autres institutions internationales.

Tableau 9.22

Ressources nécessaires : sous-programme 7

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	12 332,2	12 029,6	46	44
Autres objets de dépense	752,7	714,6	–	–
Total partiel	**13 084,9**	**12 744,2**	**46**	**44**
Fonds extrabudgétaires	154,3	20,0	–	–
Total	**13 239,2**	**12 764,2**	**45**	**44**

9.79 Le montant de 12 744 200 dollars englobe : a) un montant de 12 029 600 dollars pour financer 44 postes [1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 5 P-3, 5 P-2/1, 7 d'agent des services généraux (Autres classes)] en vue de fournir un appui technique et administratif au Comité des politiques de développement aux instances intergouvernementales pour cerner et comprendre les problèmes économiques nouveaux et qui se font jour, améliorer le dialogue sur la situation économique mondiale et rendre les pays en développement mieux à même d'intégrer des politiques macroéconomiques et sociales dans leurs stratégies nationales de développement; et b) un montant de 714 600 dollars pour financer les Autres objets de dépense, qui comprend les dépenses de personnel (61 700 dollars), les consultants (132 500 dollars), les experts (242 000 dollars), les voyages du personnel (131 200 dollars), les services contractuels (59 700 dollars), les fournitures et les accessoires (26 100 dollars) et le mobilier et le matériel (61 400 dollars). La diminution de 340 700 dollars s'explique principalement par la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (302 600 dollars) opérée en vue de rationaliser et d'alléger la structure du sous-programme, ainsi que par la réduction des crédits nécessaires au titre des consultants (10 000 dollars), des experts (20 000 dollars), des fournitures et des matériaux (4 100 dollars), du mobilier et du matériel (4 000 dollars), qui s'explique par une utilisation plus stricte des ressources.

9.80 Les fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre de ce sous-programme, d'un montant de 20 000 dollars, permettront notamment de financer l'appui à la planification du développement et aux projections à un niveau minimal, du fait de l'achèvement prévu des projets connexes et de la prise en compte de la conjoncture financière mondiale, qui pourrait avoir des incidences sur le niveau des contributions volontaires durant l'exercice biennal 2012-2013.

Sous-programme 8
Administration publique et gestion du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 857 600 dollars

9.81 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 8 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

9.82 La stratégie repose sur une démarche intégrée et, pour assurer les réalisations escomptées susmentionnées, axe ses activités sur le développement des institutions et la mise en valeur des ressources humaines, la mise au point de l'administration en ligne/mobile, la gestion du développement au moyen de la participation citoyenne et des technologies de l'information et des communications. Elle vise à :

a) Apporter un appui technique à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Comité d'experts de l'administration publique et en ce qui concerne le prix Champion du service public décerné par l'ONU et la Journée des Nations Unies pour la fonction publique;

b) Promouvoir, parmi les États Membres, une meilleure connaissance et l'adoption d'approches communes et de politiques générales viables dans des domaines clefs touchant la gestion des affaires publiques et du développement;

c) Renforcer les partenariats et la coopération avec d'autres organisations internationales, régionales et professionnelles, tant publiques que privées, appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment en constituant une base de connaissances mondiale en ligne en matière d'administration publique et de gestion du développement qui soit complète, utile et facile d'accès;

d) Fournir des services de recherche analytique, de sensibilisation, de consultation, de formation et de diffusion des connaissances, en particulier dans les pays ou les institutions qui ont demandé de l'aide, et dans les pays en développement, notamment parmi les moins avancés, les pays sortant d'un conflit ou d'une crise et les pays à économie en transition.

Tableau 9.23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser la mise en place d'administrations et de services publics efficaces, efficients, transparents, responsables et axés sur les citoyens

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de l'accès aux informations, de l'échange de connaissances et de la création de partenariats grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et à l'Espace de connaissances sur l'administration publique	a) i) Augmentation du nombre de visites/consultations et de téléchargements à partir du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration *Mesure des résultats* (Nombre de pages/documents téléchargés/consultés) 2008-2009 : 144 000 000 2010-2011 (estimation) : 50 000 000 2012-2013 (objectif) : 60 000 000 ii) Nombre accru de parties prenantes dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance bénéficiant de l'exploitation d'une base de connaissances en ligne sur l'administration publique

	Mesure des résultats (Nombre de pages/documents téléchargés/consultés) 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : sans objet 2012-2013 (objectif) : 100 000
b) Approfondissement du dialogue et augmentation du nombre de décisions et de mesures en ce qui concerne les questions d'administration publique et de gouvernance	b) i) Augmentation du nombre de références, recommandations et décisions dans les résolutions des organes intergouvernementaux *Mesure des résultats* 2008-2009 : 8 2010-2011 (estimation) : 8 2012-2013 (objectif) : 9 ii) Augmentation du nombre d'activités de recherche analytique, de sensibilisation, de conseil, de formation et de mise en commun des connaissances fournies, en particulier à des pays en développement, sur demande *Mesure des résultats* 2008-2009 : 4 services consultatifs 2010-2011 (estimation) : 7 services consultatifs 2012-2013 (objectif) : 8 services consultatifs iii) Augmentation du nombre de références, recommandations et décisions tirées des publications et des produits de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement dans les plans et les politiques nationaux *Mesure des résultats* 2008-2009 : 20 2010-2011 (estimation) : 30 2012-2013 (objectif) : 40
c) Capacité accrue des gouvernements nationaux et locaux de renforcer le professionnalisme, la responsabilisation et l'excellence dans la fonction publique	c) i) Augmentation du nombre d'inscriptions pour le prix Champion du service public décerné par l'ONU et la Journée des Nations Unies pour la fonction publique *Mesure des résultats* 2008-2009 : 356 inscriptions 2010-2011 (estimation) : 450 inscriptions 2012-2013 (objectif) : 500 inscriptions ii) Augmentation du nombre de participants à la formation, notamment en ligne

	Mesure des résultats (Nombre d'inscriptions) 2008-2009 : 3 900 2010-2011 (estimation) : 4 250 2012-2013 (objectif) : 4 500 iii) Augmentation du nombre de recommandations méthodologiques et techniques mises en œuvre par les gouvernements à la suite de services consultatifs et de projets de coopération technique *Mesure des résultats* 2008-2009 : 25 2010-2011 (estimation) : 27 2012-2013 (objectif) : 29

Facteurs externes

9.83 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les gouvernements et les organisations ont la volonté de partager leurs savoirs, pratiques et innovations, s'il existe une volonté politique de réformer et de moderniser l'appareil de l'État et si la situation particulière de chaque pays se prête à cette réforme et à cette modernisation.

Produits

9.84 Les produits finals de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : Assemblée générale (6);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport à présenter à l'Assemblée générale conformément aux résolutions de ses soixante-septième et soixante-huitième sessions relatives à l'administration publique et au développement ou à des questions connexes, telles que la gouvernance en ligne et le renforcement de la coopération en matière de politiques publiques relatives à Internet (par l'intermédiaire du Conseil économique et social) (2);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions : Conseil économique et social (14);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les onzième et douzième sessions du Comité d'experts de l'administration publique (2);

iii) Comité d'experts de l'administration publique :

a. Services fonctionnels pour les réunions : onzième et douzième sessions du Comité d'experts (8);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : ordre du jour et organisation des travaux (2); analyses et documents de travail sur des questions particulières

(2); rapport sur le programme relatif à l'administration publique et à la gestion du développement (2);

iv) Groupes spéciaux d'experts : études de pays sur le développement des institutions et la mise en valeur des ressources humaines; l'administration en ligne, y compris l'administration mobile et la gestion des connaissances dans l'administration; la gestion du développement, en mettant particulièrement l'accent sur la participation citoyenne et l'utilisation de l'informatique et de la télématique; l'évaluation d'une trousse à outils sur la reconstruction de l'administration publique à l'issue d'un conflit; l'évaluation du dispositif de mesure et d'évaluation de l'informatisation des services administratifs; l'évaluation d'une trousse à outils sur la gestion des crises au moyen de la participation citoyenne;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : enquête des Nations Unies sur l'administration en ligne; rapport analytique du secteur public sur les questions émergentes; rapport sur le Prix des Nations Unies décerné aux services publics (2); recueil des pratiques optimales et des innovations dans l'administration publique (2); recueil des pratiques novatrices en matière d'administration en ligne; recueil des applications informatiques et télématiques pour l'administration publique en ligne;

ii) Publications isolées : études de pays sur le développement des capacités de l'administration publique et la mise en valeur des ressources humaines; l'administration en ligne, y compris l'administration mobile, la gouvernance électronique et la gestion des connaissances dans l'administration; la gestion du développement, en mettant particulièrement l'accent sur la participation citoyenne et l'utilisation de l'informatique et de la télématique; l'évaluation d'une trousse à outils sur la reconstruction de l'administration après un conflit; l'évaluation du dispositif de mesure et d'évaluation de l'informatisation des services administratifs; l'évaluation d'une trousse à outils sur la gestion des crises au moyen de la participation citoyenne;

iii) Manifestations spéciales : appui aux réunions ministérielles régionales sur les tendances nouvelles dans le secteur public, y compris la collaboration avec les commissions régionales et les institutions spécialisées des Nations Unies (2) : fourniture d'un appui fonctionnel et administratif au Prix des Nations Unies décerné aux services publics en vue de faciliter le processus d'évaluation, qui s'étend sur un an (2); fourniture d'un appui fonctionnel et organisationnel pour la célébration de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique (2);

iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui à des réunions techniques régionales organisées par des institutions partenaires (8);

v) Activités techniques (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration (portail en ligne); études de pays des Nations Unies sur l'administration en ligne (auparavant dénommées profils nationaux des administrations publiques) (portail en ligne); United Nations newsletter (portail en ligne) (8); governance world watch (24); base de données des Nations Unies sur les méthodes d'administration en ligne (base de données en ligne); inventaire de la gouvernance dans le monde (base de données en ligne); sur l'éthique, la transparence et la responsabilisation (site Web); l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communication (TIC) au service du développement (site Web); forum en ligne sur la gouvernance (site Web); base de données en ligne sur les conseils économiques et sociaux; initiatives issues du prix Champion du service public des

Nations Unies (base de données en ligne); Centre mondial pour l'informatisation des parlements (site Web); Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance (site Web); base de connaissances sur les applications informatiques et télématiques pour la fonction publique (base de données en ligne); Programme des Nations Unies en administration publique et développement (site Web);

vi) Ressources audiovisuelles : cours de formation en ligne (4);

c) Coopération technique (budget ordinaire) :

i) Services consultatifs : missions d'évaluation des besoins et de diagnostic liées aux activités du sous-programme en matière d'administration et de finances publiques et de gouvernance socioéconomique (30); directives, manuels et matériaux de formation applicables au secteur public, qui seront établis à la demande des pays en développement et des pays en transition (4); séminaires de formation, ateliers et dialogues consacrés aux politiques gouvernementales, à l'économie publique, à l'administration et aux finances publiques et à la gouvernance socioéconomique, à organiser à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, un accent particulier devant être mis sur les initiatives encourageant la coopération Sud-Sud et l'innovation dans l'administration publique (8);

ii) Projets (dont certains en collaboration avec le PNUD et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et pays en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques et de la gouvernance socioéconomique (30).

Tableau 9.24

Ressources nécessaires : sous-programme 8

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	12 524,7	12 161,9	49	47
Autres objets de dépense	727,0	695,7	–	–
Total partiel	**13 251,7**	**12 857,6**	49	47
Fonds extrabudgétaires	26,0	–	1	–
Total	**13 277,7**	**12 857,6**	**50**	**47**

9.85 Le montant de 12 857 600 dollars correspond : a) à un crédit de 12 161 900 dollars destiné à financer 47 postes [(1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 3 P-2/1, 2 d'agent des services généraux (1re classe) et 21 d'agent des services généraux (Autres classes)], dont les titulaires aideront le Comité d'experts de l'administration publique et les États Membres à renforcer la conduite des affaires publiques et les capacités de l'administration publique en exécutant les produits prévus à l'appui des activités normatives, telles que le service fonctionnel d'organes intergouvernementaux, l'établissement de la documentation à l'intention des organes délibérants et d'autres produits prescrits, dont le service des réunions de groupes spéciaux d'experts, l'établissement des publications en série et des publications isolées, l'organisation de manifestations spéciales, la production de supports techniques et l'appui aux projets et la prestation de services d'appui et de

formation; et b) à un crédit de 695 700 dollars destiné aux Autres objets de dépense, comprenant notamment les autres dépenses de personnel (38 900 dollars), les consultants (204 100 dollars), les experts (169 100 dollars), les voyages du personnel (159 200 dollars), les fournitures et accessoires (15 200 dollars) et mobilier et matériel (54 600 dollars). La baisse de 394 100 dollars est le résultat net d'une diminution des crédits nécessaires au titre des postes (362 800 dollars) due à la suppression de 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et du transfert vers l'extérieur de 1 poste P-4, compensé en partie par le transfert de l'extérieur de 1 poste P-3 en vue de rationaliser et d'améliorer l'utilisation des ressources, ainsi qu'à la diminution des besoins au titre des consultants (20 000 dollars), des voyages du personnel (5 000 dollars) et des fournitures et accessoires (6 300 dollars), qui s'explique par une utilisation plus rigoureuse des ressources.

9.86 Pour l'exercice biennal 2012-2013, aucun crédit imputable sur les fonds extrabudgétaires n'est inscrit, du fait de l'achèvement des projets liés à l'administration publique et à la population et au développement durant l'exercice 2010-2011, y compris la suppression d'un poste. Aucun engagement n'a été pris pour prolonger ces arrangements en matière de financement, vu la situation financière mondiale actuelle, qui risque d'affecter le niveau des contributions volontaires durant l'exercice biennal 2012-2013.

Sous-programme 9
Gestion durable des forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 240 400 dollars

9.87 Le sous-programme relève du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

9.88 Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts sert de point focal au sein du Département des affaires économiques et sociales pour toutes les questions liées aux forêts; apporte son concours à l'action intergouvernementale en supervisant les préparatifs logistiques des sessions du Forum, en établissant et distribuant sans retard les informations et les documents destinés aux organes délibérants, en secondant le bureau du Forum et en facilitant le bon déroulement des sessions du Forum et de réunions connexes (réunions de groupes spéciaux d'experts).

9.89 Le secrétariat appuie également la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; favorise une concertation internationale efficace sur la gestion durable des forêts; renforce les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports en ce qui concerne la mise en œuvre de la gestion durable des ressources forestières, y compris en fournissant des analyses et des synthèses; et gère les travaux thématiques dans des domaines clefs tels que le changement climatique, la biodiversité, la désertification, la finance, le transfert de technologies, l'application de la loi et la gouvernance. Il s'efforce en particulier de faciliter la mise en œuvre des dispositions qui ont trait aux forêts dans les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, parmi lesquelles celles qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et dans les documents finals des grandes conférences de l'ONU ainsi que dans les principaux accords internationaux conclus depuis 1992. Il contribue également aux points relatifs aux forêts dans les ordres du jour du Conseil économique et social et des conférences des parties aux trois conventions de Rio, ainsi qu'à d'importantes activités interservices, notamment le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des travaux du Département des affaires économiques et sociales sur la prévention et le relèvement après les conflits et les catastrophes naturelles.

Tableau 9.25

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Consolider les engagements politiques à long terme en faveur de la gestion, de la protection et du développement durable de tous les types de forêt aux niveaux national, régional et mondial, et promouvoir la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts à l'échelle internationale, en particulier l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêt

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Dialogue international constructif sur la gestion durable des forêts, notamment sur les forêts et le développement économique et les moyens d'application d'une gestion durable des ressources forestières	a) Augmentation du nombre de décisions, de rapports et de résumés du Président, élaborés avec le soutien du secrétariat du Forum, sur une gestion plus durable des ressources forestières à tous les niveaux *Mesure des résultats* 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 10 2012-2013 (objectif) : 12
b) Amélioration du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports concernant l'application de l'instrument juridiquement non contraignant à tous les types de forêt et les progrès dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts	b) Augmentation du nombre de rapports établis par les pays et d'autres acteurs sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant à tous les types de forêt et dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts *Mesure des résultats* 2008-2009 : 60 rapports 2010-2011 (estimation) : 70 rapports 2012-2013 (objectif) : 75 rapports
c) Amélioration de la coopération, de la concertation et de la coordination internationales dans le domaine des forêts, au moyen d'une compréhension meilleure et plus efficace de la gestion de forêts par les pouvoirs publics, les grands groupes, les organisations, les mécanismes et les instances concernés, dont le Partenariat de collaboration sur les forêts	c) Nombre accru de partenariats, d'activités de collaboration et d'initiatives engagées par les pays, les régions et les organisations, avec le soutien du secrétariat du Forum, pour appuyer la concertation internationale sur les politiques forestières *Mesure des résultats* 2008-2009 : 12 partenariats 2010-2011 (estimation) : 14 partenariats 2012-2013 (objectif) : 16 partenariats
d) Renforcement de la sensibilisation et de l'appui politique concernant les mesures prises aux échelons national, régional et mondial en matière de gestion durable des ressources forestières	d) Nombre accru de plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux élaborés avec le soutien du secrétariat du Forum

	Mesure des résultats 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : sans objet 2012-2013 (objectif) : 7
e) Renforcement de l'assistance aux États Membres bénéficiant d'une assistance en matière d'élaboration et d'exécution de stratégies de conservation et de reconstitution des forêts et en matière d'accroissement des zones forestières gérées de façon durable, afin d'entretenir et d'améliorer leurs ressources forestières en vue d'en tirer des avantages accrus	e) Nombre d'États Membres bénéficiant d'une assistance, à leur demande, en matière d'élaboration et d'exécution de stratégies de conservation et de reconstitution des forêts et en matière d'accroissement des zones forestières gérées de façon durable *Mesure des résultats* 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : sans objet 2012-2013 (objectif) : 13 États Membres

Facteurs externes

9.90 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les gouvernements, les organisations internationales et régionales et les instruments accordent la priorité à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant à tous les types de forêt, des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et d'autres résolutions du Forum en la matière.

Produits

9.91 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :

i) Forum des Nations Unies sur les forêts :

a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations sur les questions critiques à aborder à la dixième session du Forum (2013), ainsi que sur d'autres questions soulevées par des décisions prises à la session spéciale de la neuvième session, qui s'est tenue en octobre 2009, et à la neuvième session du Forum (4); séances de la dixième session du Forum (56); réunions du bureau du Forum (10);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général et notes du Secrétariat sur les points de l'ordre du jour de la dixième session du Forum, élaborés conformément aux décisions prises à la neuvième session (23); note du Secrétariat à l'attention de la dixième session du Forum au sujet de la concertation multipartite et documents d'analyse présentés par huit grands groupes, publiés en tant qu'additifs (7); rapport du Partenariat de collaboration sur les forêts à la dixième session du Forum; note du Secrétariat à l'attention de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier; rapport de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier; produits et services forestiers; programmes nationaux et autres politiques et stratégies sectorielles sur les forêts; réduction des risques de catastrophe naturelle et des effets de celles-ci; forêts et changements climatiques; bienfaits des forêts et des arbres pour les populations urbaines; eaux et forêts; progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant; coopération

accrue; moyens de mise en œuvre; rapport régional; note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale; nouvelle question; cadre de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts; ordre du jour provisoire;

ii) Conseil économique et social :

Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dixième session;

iii) Examen et travaux ministériels annuels du Forum pour la coopération en matière de développement : récapitulatif des contributions de la dixième session du Forum;

iv) Rapport de suivi à l'Assemblée générale sur les réalisations de l'Année internationale des forêts 2011;

v) Groupes spéciaux d'experts : deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier; forêts et changements climatiques; réunion intersession du groupe d'experts sur les moyens de mise en œuvre; concertation multipartite sur la gestion durable des ressources forestières : perspectives de la société civile en liaison avec la dixième session du Forum; forêts et Conférence Rio +20; forêts et développement économique;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : évaluation des progrès accomplis dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (104); calendrier du Forum, indiquant les principales manifestations liées aux forêts (en ligne) (8); actualités du Département et alertes électroniques (en ligne) (10);

ii) Publications isolées : compilation de vues sur le financement forestier (en ligne); publication du Forum au sujet des forêts et de l'économie verte; version actualisée du document sur les flux financiers et les besoins liés à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant à tous les types de forêt; analyse de l'amélioration des mécanismes de financement forestier existants; passage en revue de différentes possibilités d'architecture de financement forestier, y compris le Fonds mondial pour les forêts (2); incidences sur le financement forestier de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement; forêts et Conférence Rio +20 (3);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : fiches d'information pour la dixième session du Forum et pochette de documentation multimédia sur l'Année internationale des forêts (2);

iv) Communiqués et conférences de presse sur les sessions du Forum et de la Conférence Rio +20 (2);

v) Manifestations spéciales : exposés à l'intention des missions permanentes sur les préparatifs des réunions (3); exposé à l'intention de la dixième session du Forum (3); manifestations parallèles organisées par le Forum avant ou durant les réunions et conférences, y compris la Conférence Rio +20; jours consacrés aux forêts lors des sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2);

vi) Conseils et recommandations de politique générale destinés aux hauts responsables et à d'autres divisions du Secrétariat (100);

vii) Activités techniques : amélioration et maintenance du site Internet du Forum des Nations Unies sur les forêts; amélioration et tenue du registre des points focaux nationaux (en ligne); appui de fond au site Internet du Partenariat de collaboration sur les forêts; directives et format d'établissement de rapports sur les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'instrument juridiquement non contraignant, en trois langues (3); directives et format d'établissement de rapports sur les activités régionales, en trois langues (3); ordre du jour et documents d'analyse pour les réunions du bureau (10); minutes des réunions du bureau (10);

viii) Audiovisuel : pancartes/affichages à des fins de sensibilisation, accentuation de la présence du Forum aux conférences et réunions (forêts et développement économique) (2);

ix) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions et les équipes spéciales et les comités régionaux : service des réunions du Partenariat de collaboration sur les forêts (6); services fonctionnels, appui et conseils aux initiatives conjointes du Partenariat, y compris celles qui ont trait à la rationalisation de l'établissement de rapports liés aux forêts (2); Service mondial d'information forestière (2); groupes d'experts mondiaux sur les forêts (2); dégradation des forêts (2) et réseaux d'intervenants du Partenariat de collaboration sur les forêts (2); appui fonctionnel aux équipes spéciales et comités régionaux, notamment pour l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO; Forum africain des forêts; Partenariat asiatique pour les forêts; Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe; commissions régionales de l'ONU (5); commissions régionales de la FAO sur les forêts (5); appui fonctionnel aux équipes spéciales et aux comités interservices, y compris ceux traitant des questions suivantes : conflits; affaires humanitaires; objectifs du Millénaire pour le développement; Conférence Rio +20; changements climatiques; Afrique; et affaires économiques et sociales;

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : soutien fonctionnel et conseils fournis, sur demande aux initiatives des pays, des grands groupes et des organisations à l'appui des activités du Forum des Nations Unies sur les forêts aux niveaux national, régional et mondial (4); conseils techniques et de politique générale, fournis sur demande, s'agissant de mobiliser la coopération internationale, y compris un appui technique et financier, pour appliquer l'instrument juridiquement non contraignant à tous les types de forêt et atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (4);

ii) Stages, séminaires et ateliers concernant des fonctions spécifiques de l'entreprise de facilitation; financement forestier dans les pays à faible couverture forestière; financement forestier dans les petits États insulaires en développement; financement forestier en Afrique/dans les pays les moins avancés (2).

Tableau 9.26

Ressources nécessaires : sous-programme 9

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	2 563,0	2 563,0	8	8
Autres objets de dépense	777,6	677,4	–	–
Total partiel	**3 340,6**	**3 240,4**	**8**	**8**
Fonds extrabudgétaires	2 614,0	3 531,0	5	5
Total	**5 954,6**	**6 771,4**	**13**	**13**

9.92 Le montant de 3 240 400 dollars correspond à : a) 2 563 000 dollars pour le maintien de huit postes [1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)] afin d'assurer la coordination d'ensemble des activités liées aux forêts au sein du système des Nations Unies, des institutions spécialisées et du Partenariat de collaboration sur les forêts; le service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts; l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur les points de l'ordre du jour des sessions du Forum; le suivi et l'établissement de rapports concernant la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; la mise au point de publications et de supports de sensibilisation sur la gestion durable des ressources forestières; et les services fonctionnels au Forum; et b) à un montant de 677 400 dollars pour les autres objets de dépense, comprenant les heures supplémentaires (2 400 dollars), les consultants (215 100 dollars), les experts (230 000 dollars), les voyages du personnel (199 900 dollars), les fournitures et les accessoires (10 000 dollars) ainsi que le mobilier et le matériel (20 000 dollars). La baisse de 100 200 dollars est due à des dépenses moins élevées que prévu pour les consultants, les experts, les voyages du personnel, de même que le mobilier et le matériel, en raison d'une utilisation accrue des capacités internes et d'un usage plus rigoureux des ressources.

9.93 Au cours de l'exercice 2012-2013, les fonds extrabudgétaires estimés à 3 531 000 dollars pour ce sous-programme serviront à renforcer : a) les contributions de fond à la mobilisation de la coopération internationale et à la poursuite du développement et du dialogue de politique générale entre les gouvernements; b) le suivi des faits nouveaux liés aux forêts, y compris celui des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de l'Année internationale des forêts; les conseils de politique générale aux gouvernements; l'intensification de la coopération entre les organisations internationales; et la fourniture d'un appui fonctionnel aux activités intersessions et aux groupes d'experts; et c) la facilitation de la participation des représentants nationaux et des grands groupes aux réunions du Forum et aux sessions connexes, aux forums internationaux liés aux forêts et aux services fonctionnels fournis au Partenariat (multidisciplinaire) de collaboration sur les forêts. La hausse de 917 000 dollars est imputable aux activités supplémentaires requises à l'appui du Forum et des projets liés à la coopération technique.

Sous-programme 10
Financement du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 033 200 dollars

9.94 Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 10 du programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 9.27

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi permanent des accords et des engagements scellés en 2002 à la Conférence internationale sur le financement du développement tels qu'énoncés dans le Consensus de Monterrey, dans le document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, telle qu'énoncée dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, et dans le Document final de la Conférence de 2009 sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le financement des dispositions relatives au développement figurant dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU dans les domaines économique et social, notamment des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Document final du Sommet mondial de 2005 et les textes issus de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Contrôle multipartite effectif de la mise en œuvre et du suivi du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres documents finals connexes	a) Nombre accru de contributions de toutes les parties concernées par le financement du développement à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres documents finals connexes *Mesure des résultats* (Nombre de contributions majeures des gouvernements, des groupements régionaux et des parties institutionnelles et non gouvernementales) 2008-2009 : 86 contributions majeures 2010-2011 (estimation) : 30 contributions majeures 2012-2013 (objectif) : 32 contributions majeures

b) Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, à des fins de suivi et de coordination des conférences	b) Nombre et portée accrus des accords conclus et des engagements pris par les États Membres à l'issue de délibérations intergouvernementales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, à des fins de suivi et de coordination des conférences *Mesure des résultats* (Nombre de résolutions majeures, de résumés présidentiels, de communiqués et de déclarations sur le suivi et la coordination des conférences) 2008-2009 : 28 2010-2011 (estimation) : 28 2012-2013 (objectif) : 30
c) Engagement plus entier des gouvernements, coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris aux Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	c) Nombre accru de consultations, d'ateliers, de séminaires multipartites et d'autres réunions sur le financement du développement, notamment par les institutions financières et commerciales internationales et régionales et les entités concernées de la société civile et du secteur privé *Mesure des résultats* (Nombre de réunions multipartites importantes sur le financement du développement) 2008-2009 : 26 2010-2011 (estimation) : 27 2012-2013 (objectif) : 28

Facteurs externes

9.95 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les législateurs, aux niveaux national et international, sont pleinement engagés dans le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres documents finals connexes; et b) les acteurs concernés par le financement du développement disposent de ressources et de capacités durables pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

Produits

9.96 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions officielles, consultations officieuses et tables rondes de la Deuxième Commission sur le suivi du Consensus

de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (20); auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (préparation du dialogue de haut niveau de 2013 sur le financement du développement) (4); débats interactifs et tables rondes ministérielles, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels associés au financement du processus de développement (dialogue de haut niveau de 2013 sur le financement du développement) (10);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports multipartites annuels sur les suites données aux conférences internationales sur le financement du développement; documents finals des réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED sur le financement du développement (2); préparatifs et document final du dialogue de haut niveau sur le financement du développement (2); rapports sur le système financier international et le développement (2); comptes rendus des auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (2);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions : dialogue annuel de haut niveau sur les politiques avec les institutions financières et commerciales internationales organisé dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond annuelle du Conseil (2); réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (10); consultations entre les représentants du Conseil et les directeurs exécutifs de la Banque mondiale et du FMI, de même que les présidents des conseils d'administration de l'OMC et de la CNUCED sur la préparation des réunions annuelles de printemps entre ces institutions (6); réunions officielles, consultations et tables rondes du Conseil sur les suites données au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha sur le financement du développement lors des sessions de fond de 2012 et 2013 (16);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : contribution au rapport analytique de fonds pour examen en 2012 par le Forum pour la coopération en matière de développement; rapports multipartites en vue des réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (2); rapports sur les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à ses huitième et neuvième sessions (2);

iii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : huitième et neuvième sessions du Comité (20); réunions intersessions de ses sous-comités et groupes de travail (20);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de synthèse établis par le Secrétariat sur les points de l'ordre du jour à déterminer par le Comité pour ses huitième et neuvième sessions (20);

iv) Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la

Déclaration de Doha (2); De Monterrey à Doha : état de la mise en œuvre et tâches à venir; coopération internationale en matière fiscale;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Building on Monterrey and Doha: Selected Policy Issues on Financing for Development* (2); pochettes de documentation pour la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (2) et le dialogue 2013 de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement; manuel sur les prix de transfert; *Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement* (version actualisée); *Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement* (version actualisée); *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (chapitre sur la finance internationale) (2); *La situation économique et sociale dans le monde* (contribution sur les flux financiers internationaux) (2);

ii) Publications isolées : Doha – résultats des consultations multipartites sur le financement du développement (5);

iii) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse et conférences de presse sur la réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (2); le dialogue 2013 de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (2); les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (2); les consultations multipartites sur le financement du développement (3);

iv) Manifestations spéciales : tables rondes et réunions d'information à l'intention des délégations à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (6);

v) Activités techniques : notes de synthèse pour les réunions de haut niveau entre les hauts fonctionnaires des Nations Unies et les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sur les questions relatives au financement du développement (16); tenue et mise à jour de la page d'accueil du site consacré au financement du développement sur Internet (8);

vi) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et d'acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement (6);

vii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : consultations interinstitutions et coordination avec les secrétariats des principales institutions participant au financement du développement (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et PNUD) ainsi qu'avec les commissions régionales et les banques régionales de développement (10);

viii) Documentation pour les réunions interinstitutions : documents de référence et d'analyse sur les suites données au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha sur le financement du développement, pour examen par le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat (2);

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales

concernant le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques;

ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : séminaires et ateliers régionaux organisés en coopération avec les cinq commissions régionales de l'ONU et les banques régionales de développement, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels, sur des questions de fond concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha et leur suivi dans les différentes régions; stages de formation et ateliers à l'intention de fonctionnaires et spécialistes des pays en développement et des pays en transition, visant à renforcer les capacités nationales concernant certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques;

iii) Projets opérationnels : estimations des besoins et évaluations d'impact, réalisées à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, afin de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques.

Tableau 9.28

Ressources nécessaires : sous-programme 10

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	6 847,5	6 696,2	23	22
Autres objets de dépense	361,1	337,0	–	–
Total partiel	**7 208,6**	**7 033,2**	**23**	**22**
Fonds extrabudgétaires	186,0	180,0	–	–
Total	**7 394,6**	**7 213,2**	**23**	**22**

9.97 Le montant de 7 033 200 dollars comprend : a) 6 696 200 dollars pour 22 postes [1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 5 P-3 et 6 d'agent des services généraux (Autres classes)] visant à : appuyer les initiatives intergouvernementales responsables de la suite à donner à la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (2008); établir des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, le financement des objectifs de développement énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005, et la Déclaration de Doha; promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies, y compris les institutions financières et commerciales internationales, sur les questions touchant au financement du développement, et organiser, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, du milieu universitaire et de la société civile, des réunions multipartites destinées à donner aux États Membres les moyens de mieux tenir leurs engagements en vertu du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha et de documents finals connexes; d'apporter un appui fonctionnel aux travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale; et b) 337 000 dollars au titre des autres objets de dépense, comprenant les autres dépenses de personnel (45 200 dollars), les consultants (88 400 dollars), les experts (55 500 dollars), les voyages du personnel (73 900 dollars), les services

contractuels (39 100 dollars), les fournitures et accessoires (8 300 dollars), ainsi que le mobilier et le matériel (26 600 dollars). La baisse de 175 400 dollars découle de la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (151 300 dollars) et de dépenses moindres pour les experts (20 000 dollars) et les services contractuels (4 100 dollars), découlant d'une utilisation plus rigoureuse des ressources.

9.98 Durant l'exercice 2012-2013, le montant prévu de 180 000 dollars en fonds extrabudgétaires sera utilisé pour favoriser : a) la participation de toutes les parties intéressées, y compris les gouvernements, la société civile et le secteur privé, au suivi du financement du développement; b) l'organisation, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, du milieu universitaire et de la société civile, d'ateliers, de consultations multipartites, de tables rondes et d'autres activités en vue de donner aux pays membres les moyens de mieux tenir leurs engagements en vertu du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha; et c) la fourniture d'une assistance technique pour le renforcement des capacités nationales au plan du développement du secteur financier, de la coopération en matière fiscale et de la gestion des dépenses publiques.

D. Appui aux programmes

Tableau 9.29

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
1. Service administratif	8 217,9	7 377,0	17	15
2. Groupe de l'appui informatique	2 873,7	2 324,0	10	9
3. Bureau du développement des capacités	411,6	1 693,1	2	5
Total partiel	**11 503,2**	**11 394,1**	**29**	**29**
Fonds extrabudgétaires	142 819,9	137 342,2	21	21
Total	**154 323,1**	**148 736,3**	**50**	**50**

1. Service administratif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 377 000 dollars

9.99 Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion du personnel et des finances, et de l'administration générale. Durant l'exercice biennal 2012-2013, le Service continuera de renforcer l'efficacité de l'appui aux programmes, tant dans ses domaines de responsabilité traditionnels que dans la rationalisation de la gestion et de l'administration des fonds extrabudgétaires du Département.

Tableau 9.30

Ressources nécessaires : Service administratif

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	4 167,6	3 673,7	17	15
Autres objets de dépense	4 050,3	3 703,3	–	–
Total partiel	**8 217,9**	**7 377,0**	**17**	**15**
Fonds extrabudgétaires	5 634,4	6 142,2	5	5
Total	**13 852,3**	**13 519,2**	**22**	**20**

9.100 Le montant de 7 377 000 dollars prévu au budget ordinaire correspond : a) à un crédit de 3 673 700 dollars destiné à maintenir 15 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 2 d'agent des services généraux (1re classe) et 7 d'agent des services généraux (Autres classes)], pour aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de l'administration générale et de la gestion du personnel et des finances; et b) à un crédit de 3 703 300 dollars destiné aux autres objets de dépense, notamment les autres dépenses de personnel (350 700 dollars), les services contractuels (2 327 400 dollars), les frais généraux de fonctionnement (904 200 dollars), les dépenses de représentation (21 à 300 dollars), les fournitures et accessoires (5 800 dollars) et le mobilier et matériel (93 900 dollars). La baisse de 840 900 dollars s'explique par la diminution des dépenses prévues au titre des postes (493 000 dollars), en raison du transfert de 1 poste d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux au Bureau du développement des capacités, et par la diminution des dépenses au titre des services contractuels (280 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (17 000 dollars) et du mobilier et matériel (50 000 dollars). La diminution des dépenses prévue au titre des autres objets de dépense résulte de l'accentuation des efforts visant à utiliser les capacités existantes et du report du remplacement de mobilier et matériel.

9.101 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, les fonds extrabudgétaires projetés (6 142 200 dollars) seront utilisés pour appuyer les programmes opérationnels du Département et les activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires au titre de l'appui aux programmes. L'augmentation de 507 800 dollars est imputable à la nécessité d'entreprendre des activités supplémentaires pour mener à bien les projets correspondants au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

2. Groupe de l'appui informatique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 324 000 dollars

9.102 Le Groupe de l'appui informatique, qui relève du Secrétaire général adjoint, est chargé de fournir des services informatiques et télématiques au Département, y compris en ce qui concerne la mise au point et la coordination de l'accès aux ressources informatiques dans les domaines économique et social. Ses quatre responsabilités principales sont les suivantes : a) élaborer des politiques et des stratégies concernant la gestion des connaissances, la coopération technique dans le domaine de l'électronique, les communications Web, les publications et l'administration électroniques; b) promouvoir la mise en œuvre de ces politiques et stratégies en exécutant des projets informatiques concrets; c) saisir, gérer et produire des contenus informatiques; et d) fournir un

appui aux opérations sous forme d'administration de réseaux, d'assistance informatique, d'administration de bases de données, de gestion des ressources informatiques et de services de visioconférence.

9.103 En outre, le Groupe publie un bulletin électronique bimestriel sur les activités du Département intitulé DESA News, qui est diffusé sur Internet auprès de tous les membres du personnel du Département et aux autres parties intéressées; et un bulletin électronique hebdomadaire (DESAlert), qui est diffusé au personnel du Département et du Secrétariat, aux missions permanentes, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays, ainsi qu'aux autres parties intéressées. Il conçoit et met au point des systèmes informatiques et adapte des logiciels d'entreprise à l'appui des objectifs programmatiques du Département. Afin d'assurer la participation du Département aux initiatives mises en œuvre à l'échelle du Secrétariat dans ses domaines de responsabilité, le Groupe participe aux travaux des organes chargés de l'élaboration des politiques et de l'établissement de normes, y compris le Comité de gestion de l'information et des communications, présidé par le Directeur général de l'informatique, le Comité des publications, le Groupe de travail sur les publications électroniques et l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion des connaissances.

Tableau 9.31

Ressources nécessaires : Groupe de l'appui informatique

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	2 705,5	2 206,8	10	9
Autres objets de dépense	168,2	117,2	–	–
Total	**2 873,7**	**2 324,0**	**10**	**9**

9.104 Le montant de 2 324 000 dollars permettra de financer : a) pour 2 206 800 dollars, le maintien de 9 postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 P-2/1 et 1 d'agent des services généraux (1re classe) et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)], dont les titulaires fourniront au Département des services de gestion des communications et de l'information, portant notamment sur les aspects suivants : échange de connaissances; élaboration de politiques de la connaissance et de l'information; publication de documents sur le Web; mise au point et diffusion de bulletins et d'alertes électroniques; développement de sites Web; planification, coordination et création de contenus Web multilingues; appui aux publications; gestion de forums électroniques sur le Web; analyse et développement de systèmes; conception, construction et gestion de bases de données; administration de réseaux; service d'assistance informatique de deuxième niveau; gestion des ressources informatiques et visioconférences; et b) pour 117 200 dollars, les autres dépenses de personnel, les services contractuels et le mobilier et matériel. La diminution de 549 700 dollars résulte d'une baisse de 498 700 dollars des dépenses prévues au titre des postes, en raison du transfert de 1 poste D-1 et de 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), contrebalancé par le transfert au Groupe de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes), et d'une diminution des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (11 000 dollars), des services contractuels (20 000 dollars) et du mobilier et matériel (20 000 dollars), grâce à une utilisation rigoureuse des ressources.

3. Bureau du développement des capacités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 693 100 dollars

9.105 Le Bureau du développement des capacités apporte un appui opérationnel et en matière de gestion aux fins de l'application de la stratégie de développement des capacités, faisant en sorte que les orientations intergouvernementales se concrétisent dans les activités de développement des capacités. Pendant l'exercice 2012-2013, le Bureau continuera à coordonner les activités opérationnelles du Département en faveur du développement et à appuyer la programmation intégrée, l'appui financier et administratif pour les programmes et projets de développement des capacités mis en œuvre par le Département, y compris son ensemble de projets financés à l'aide de fonds extrabudgétaires, le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement. Le Bureau continuera d'apporter un appui au Secrétaire général adjoint en sa qualité de directeur de programme du Compte pour le développement, dont la responsabilité comprend, durant cet exercice, la gestion active de plus de 100 projets du Compte pour le développement qui, financés en trois tranches, en sont à différents stades de la réalisation.

Tableau 9.32

Ressources nécessaires : Bureau du développement des capacités

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Budget ordinaire				
Postes	411,6	1 693,1	2	5
Total partiel	**411,6**	**1 693,1**	**2**	**5**
Fonds extrabudgétaires	137 185,5	131 200,0	16	16
Total	**137 597,1**	**132 893,1**	**18**	**21**

9.106 Le montant de 1 693 100 dollars prévu au budget ordinaire permettra de maintenir 5 postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)], pour aider le Secrétaire général adjoint à gérer le Compte pour le développement et à mettre en œuvre les programmes et projets de renforcement des capacités du Département. Cette somme, qui correspond aux incidences en année pleine de la création de 2 nouveaux postes pendant l'exercice 2010-2011, comprend le transfert à l'appui aux programmes de 1 poste D-1 du Groupe de l'appui informatique, précédemment désigné sous le nom de Service de la gestion des communications et de l'information, ainsi que le transfert de 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux du Service administratif.

9.107 Pendant l'exercice 2012-2013, les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 131 200 000 dollars, représentent les projets opérationnels qui constituent les activités de renforcement des capacités du Département, financés au titre d'arrangements avec les donateurs. La baisse de 5 985 500 dollars découle de la diminution des contributions volontaires projetée sur la base de l'ensemble actuel des projets, des projets dans la filière et des fonds versés par les donateurs.

Tableau 9.33

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7)	
Le Comité consultatif note que les activités statistiques effectuées par le Département des affaires économiques et sociales sont inscrites au sous-programme 5, Statistique, du chapitre 9; à la composante 1, Affaires économiques et sociales, du chapitre 22, Programme ordinaire de coopération technique; et au chapitre 3 des recettes, Services destinés au public. Le Comité demande au Secrétaire général de préciser à l'Assemblée générale comment se répartissent les ressources affectées aux activités statistiques (par. IV.16).	Les activités de la Division de statistique sont menées conformément au mandat de la Division, qui consiste a) à diffuser des données de haute qualité, b) à appuyer le rôle normatif de la Commission de statistique en matière de normes et méthodes statistiques, c) à aider les États Membres à renforcer leurs capacités statistiques nationales, et d) à faciliter la coordination des programmes statistiques du système des Nations Unies. La logique qui sous-tend la répartition des ressources consacrées à des activités touchant à la statistique est la suivante : 1. Les activités financées au titre du budget-programme (sous-programme 5, Statistique, du chapitre 9) visent à étendre le rôle de normalisation et de coordination de la Division de statistique; 2. Les activités financées au titre du Programme ordinaire de coopération technique visent à renforcer le système statistique national des pays en développement; 3. Les activités financées au titre du chapitre 3 des recettes, Services destinés au public, visent à assurer la qualité des données utilisées dans les produits générateurs de revenus, tels la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises, la base de données de statistiques industrielles ou le Registre des classifications. Cette importante dimension du programme maintient le niveau de qualité nécessaire pour que ces produits soient générateurs de revenus.
Le Comité consultatif a été informé que le Département avait tendu vers une plus grande cohérence au niveau de l'exécution et s'était efforcé d'accroître la collaboration stratégique à travers tous les sous-programmes, de décourager activement le travail en vase clos et d'encourager l'esprit d'équipe. Il s'est également employé à améliorer la communication et promouvoir la transparence interne. Le Comité entend qu'il soit rendu compte du résultat de ces efforts dans le prochain projet de budget. (par. IV.12)	Les efforts visant à renforcer la collaboration stratégique, la communication et la transparence au sein du Département se sont poursuivis. Ainsi, le Groupe de la planification stratégique a facilité l'approfondissement de la collaboration entre divisions sur des questions transversales telles que la jeunesse, les conflits, les catastrophes et le développement, et dirigé l'élaboration du plan de mise en œuvre du Département sur la suite donnée aux textes issus du Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Des consultations élargies se sont tenues avec les divisions pour rédiger ce plan, qui fera l'objet d'un examen annuel. Un réseau étendu à l'ensemble du Département a été mis en place pour appuyer les années internationales.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité consultatif a été avisé que le Département avait créé, sous l'autorité conjointe des directeurs de division, trois groupes de travail internes respectivement consacrés à la crise financière, au changement climatique et au Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également été informé que le Département était chargé de convoquer les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, où siègent tous les services du Secrétariat qui œuvrent pour le développement. En outre, les discussions se poursuivent avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue de l'établissement d'un programme de travail commun, et des efforts sont en cours pour réactiver l'accord de partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Comité salue ces initiatives et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire rapport sur les travaux de ces entités dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. (par. IV.14)	Trois groupes de travail internes au Département respectivement consacrés à la crise financière, au changement climatique et au Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement se sont réunis régulièrement et ont élaboré des articles et rapports interdivisions, renforçant ainsi la cohérence et les résultats du Département dans ces domaines. Le Département a renforcé sa capacité de suivi et d'évaluation en mettant en place dans ces domaines des programmes de formation à l'intention des agents de contact divisionnaires, comprenant notamment l'examen des questions liées à l'égalité des sexes dans les processus d'évaluation. Le Département a effectué des auto-évaluations et fait rapport sur la mise en œuvre des activités d'évaluation.

Département des affaires économiques et sociales

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013

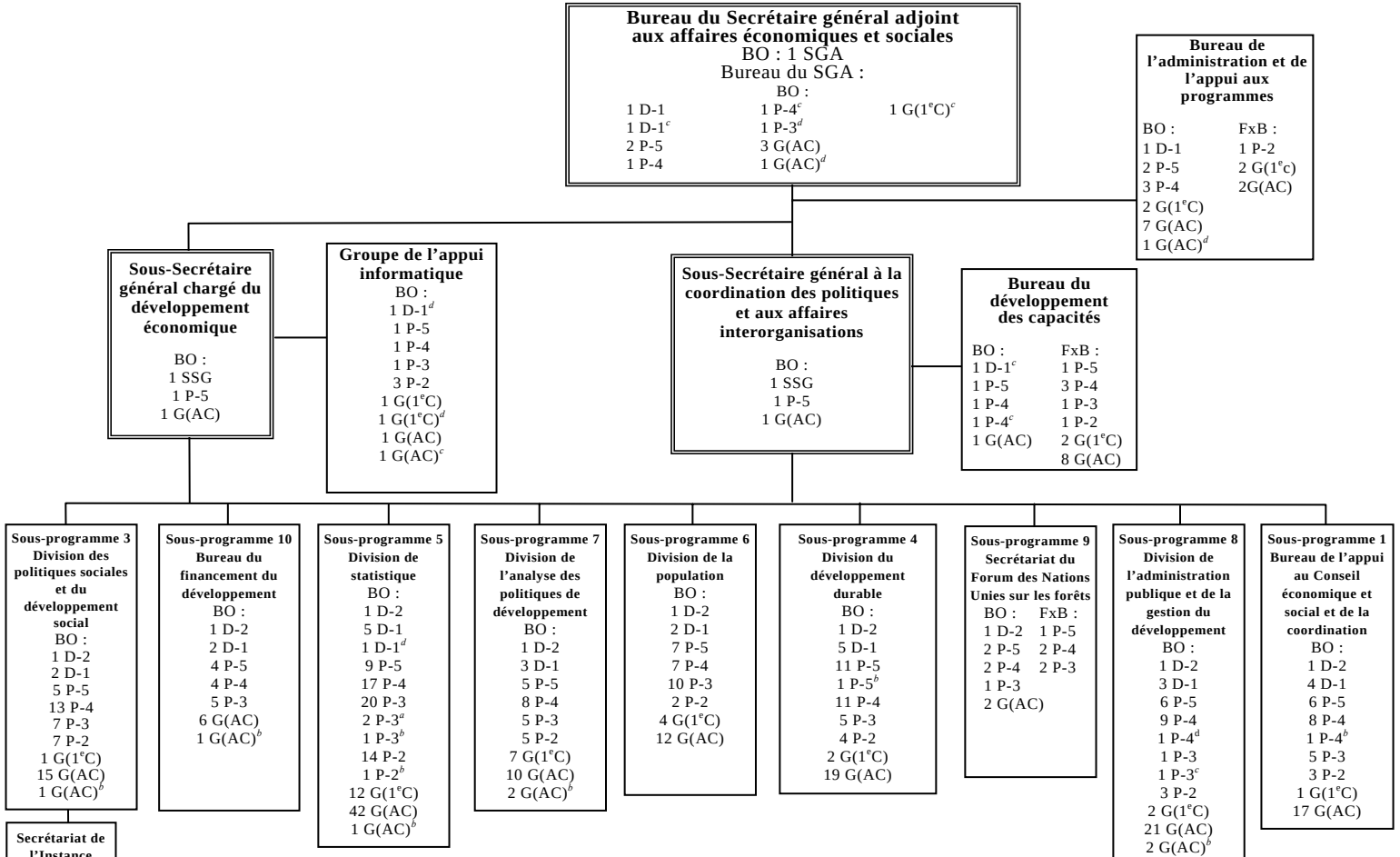

Note : Le sous-programme 2 relève désormais du mandat d'ONU-Femmes au titre du chapitre 17, conformément aux résolutions 64/289 et 65/289 de l'Assemblée générale.

Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; G(1eC) : agent des services généraux (1re classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

[a] Création proposée.
[b] Suppression proposée.
[c] Transfert dans le service proposé.
[d] Transfert dans un autre service proposé.

Annexe

Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013

A/64/6 (Sect. 9), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
1. Appui au Conseil économique et social et coordination			
9.40 a) ii) b.	Rapport sur l'Alliance des Nations Unies entre secteur public et secteur privé pour le développement rural	1	Dans sa décision 2009/264, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Secrétaire général sur le sujet et n'a pas demandé de nouveau rapport.
9.40 b) vi)	Services fonctionnels pour les réunions interorganisations dans le cadre du suivi consécutif au Sommet mondial sur la société de l'information	5	Le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination n'est plus le centre de liaison du Département pour les questions relatives au Sommet mondial sur la société de l'information.
9.40 b) v)	Mise à jour du bulletin mensuel d'information du Réseau régional informel ONU-ONG	8	Les informations sont désormais fournies par un nouveau site Internet, CSO Net, http://esango.un.org/irene/.
9.40 a) i) b.	Contribution au rapport sur les progrès de l'application des dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, dans le cadre du rapport de synthèse sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et au Document final du Sommet mondial de 2005	2	Achevé
Total (sous-programme 1)		**16**	
3. Politiques sociales et développement social			
9.50 a) iv) b.	Rapports complets sur la suite donnée aux huitième et neuvième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones	2	Regroupé avec des rapports connexes concernant l'Instance permanente sur les questions autochtones
9.50 a) iv) b.	Rapports analytiques sur la suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente et autres activités connexes par différents organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales, y compris des rapports des rapporteurs spéciaux de l'Instance permanente	40	Regroupé avec des rapports connexes concernant l'Instance permanente sur les questions autochtones
Total (sous-programme 3)		**42**	

A/64/6 (Sect. 9), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
4. Développement durable			
9.55 b) iii)	Brochure sur les activités de la Commission du développement durable	1	Des brochures consacrées à la Conférence Rio +20 présentant ces informations devraient faire partie des produits nouveaux
9.55 b) v)	Gestion et mise à jour des méthodologies des indicateurs de développement durable	1	Intégré dans l'activité « Gestion et mise à jour de la base de données nationales, notamment de la carte mondiale en ligne des stratégies nationales de développement durable »
9.55 b) v)	Gestion et mise à jour des bases de données d'information nationales	1	Intégré dans l'activité « Gestion et mise à jour de la base de données nationales, notamment de la carte mondiale en ligne des stratégies nationales de développement durable »
Total (sous-programme 4)		**3**	
5. Statistique			
9.60 b) i)	Annexe en ligne de l'*Annuaire statistique du commerce international*, vol. I et II	2	Cette annexe, où figurent des données commerciales, est plus aisément consultable dans la base de données statistiques sur le commerce des marchandises Comtrade.
9.60 b) i)	Base de données en ligne sur les statistiques de l'énergie	1	Les données continuent d'être compilées et publiées, non comme une publication distincte mais intégrées au portail de données en ligne de l'ONU.
9.60 b) i)	*Objectifs du Millénaire pour le développement – information*	2	La production d'*Objectifs du Millénaire pour le développement – information* ne fait plus partie du programme de travail du Groupe interinstitutions et d'experts. Les données sur l'aide sont désormais faciles à se procurer sur le site du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de

A/64/6 (Sect. 9), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
			développement économiques (OCDE) et publiées dans des publications d'utilisation aisée également produites par l'OCDE, la principale institution en matière d'indicateurs sur l'aide publique au développement.
Total (sous-programme 5)		**5**	
6. Population			
9.65 b) iii)	Planche murale sur les politiques mondiales en matière d'interruption de grossesse, 2011	1	Remplacée par une planche murale sur les politiques en matière de population
9.65 b) i)	Niveaux et tendances de la fécondité	1	Les données du rapport ont été intégrées au *World Fertility Report*, 2013.
9.65 b) i)	Niveaux et tendances de la mortalité	1	Les données du rapport ont été intégrées au *World Mortality Report*.
9.65 b) i)	Rapport de la réunion de coordination de l'estimation de la mortalité des adultes (2011)	1	Regroupé avec les données correspondantes sur la mortalité
9.65 b) i)	*World Population Prospects, révision de 2010 : Populations by Age and Sex*	1	Ne fera l'objet que d'une publication électronique dans le CD-ROM de données détaillées de la révision de 2012
9.65 b) iii)	Planche murale sur le sida, 2010	1	Remplacée par une planche murale sur les politiques en matière de population
9.65 b) iii)	Planche murale sur la population rurale et l'environnement	1	Intégrée à une planche murale sur la population et l'environnement
9.76 b) i) [A/60/6 (Sect. 9)]	*World Urbanization Prospects*, révision de 2007	1	Achevé
9.65 b) i)	Rapport succinct sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale	2	Achevé
9.76 b) i) [A/60/6 (Sect. 9)]	*World Fertility Report*, 2007	1	Achevé
9.76 b) i) [A/60/6 (Sect. 9)]	*World Population Prospects*, révision de 2006, vol. III : *Analytical Report*	1	Achevé
9.66 b) i) [A/62/6 (Sect. 9)]	*World Population Prospects*, révision de 2008, vol. III : *Analytical Report*	1	Remplacé par des fiches d'information et des activités techniques

A/64/6 (Sect. 9), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
9.66 b) i) [A/62/6 (Sect. 9)]	*World Urbanization Prospects*, révision de 2009	1	*World Urbanization Prospects 2011* paraîtra en 2012
9.65 a) iii)	Services fonctionnels pour les réunions intersessions du Bureau de la Commission de la population et du développement	6	Achevé
9.65 b) i)	Rapport de la réunion de coordination de l'estimation de la mortalité des adultes (2011)	1	Regroupé dans un document avec des données relatives à la mortalité
9.65 b) i)	*World Contraceptive Prevalence*, 2011	1	Intégré au *World Fertility Report*, 2013
9.65 b) iv)	DémoBase, estimations et projections de la population mondiale (base de données interne)	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.65 b) iv)	Pro-urban, base de données sur l'urbanisation dans le monde et la population urbanisée	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.65 b) iv)	Base de données sur les perspectives de la population mondiale, révision de 2010 (données de base) (CD-ROM)	1	Publié comme élément de *World Population Prospects*, révision de 2012 – données détaillées (CD-ROM)
Produit reporté de l'exercice biennal 2008-2009	Rapport succinct sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale	1	Achevé
Produit reporté de l'exercice biennal 2008-2009	Base de données sur la mortalité (2009)	1	Achevé
Produit reporté de l'exercice biennal 2008-2009	*World Migration Report*, 2008	1	Achevé
Produit reporté de l'exercice biennal 2008-2009	*World Population Policies*, 2009	1	Achevé
Produit reporté de l'exercice biennal 2008-2009	*World Fertility Report,* 2009	1	Achevé
Produit reporté de l'exercice biennal 2008-2009	*World Trends of Mortality*, 2006	1	Achevé
Produit reporté de l'exercice biennal 2008-2009	*World Mortality Report*, 2009	1	Achevé
9.65 b) i)	Rapport analytique sur les niveaux et tendances de la fécondité	1	Achevé
Total (sous-programme 6)		**33**	

A/64/6 (Sect. 9), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
7. Politiques et analyses du développement			
9.70 a) i) b.	Application de la Déclaration du Millénaire (contribution au rapport)	1	Une autre division du Département des affaires économiques et sociales est chargée de ce produit.
Total (sous-programme 7)		**1**	
8. Administration publique et gestion du développement			
9.74 a) iii) b.	Études analytiques sur le thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social	2	Le Conseil économique et social ne semble pas devoir travailler à l'avenir dans ce domaine.
9.74 b) iv)	Maintenance et mise à jour du site Web sur l'innovation dans l'administration publique dans la région euroméditerranéenne (InnovMed)	1	La base de données en ligne InnovMed est intégrée aux études de l'ONU sur les administrations publiques des pays.
9.74 b) iv)	Maintenance et mise à jour du site Web du registre mondial des connaissances sur l'administration en ligne et l'administration mobile	1	Le registre est intégré aux études de l'ONU sur les administrations publiques des pays.
9.74 b) iv)	Maintenance et mise à jour du portail consacré à la consolidation de la paix : organisations, programmes et praticiens tournés vers la gestion des conflits	1	La maintenance du portail consacré à la consolidation de la paix a été transférée au Programme des Nations Unies pour le développement.
9.74 b) iv)	Maintenance et mise à jour de la base de données en ligne sur l'administration et le coût des élections	1	La maintenance de la base de données en ligne sur l'administration et le coût des élections a été transférée au Programme des Nations Unies pour le développement.
9.74 c) ii)	Projets opérationnels (financés par le budget ordinaire) visant à renforcer, dans le domaine de l'administration publique, les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et pays en transition intéressés (ramené de 60 à 30)	30	Achevé
Total (sous-programme 8)		**36**	
9. Gestion durable des forêts			
9.79 b) i)	Répertoire des sources de financement de la gestion durable des forêts, y compris les nouvelles sources de financement, comprenant des directives pour la rédaction de demandes de financement et de propositions de projet, y compris le forum de discussion (sur le site Web)	2	Ce produit est désormais réalisé par la FAO, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.

A/64/6 (Sect. 9), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
9.79 b) i)	Bulletin d'information du Forum des Nations Unies sur les forêts	8	Le contenu du bulletin est traité par les rapports hebdomadaires (104) et les articles et alertes en ligne de DESA News (10) prévus pour 2012-2013.
Total (sous-programme 9)		**10**	
10. Financement du développement			
9.85 b) iii)	Communiqués de presse pour le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (2009)	2	Achevé
9.85 a) i) a.	Auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement	4	Achevé
9.85 a) i) a.	Débats interactifs et tables rondes ministérielles, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels associés au financement du processus de développement	10	Achevé
9.85 ii) b.	Préparation et résultat du dialogue de haut niveau de 2009 sur le financement du développement	1	Achevé
9.85 ii) b.	Préparation et résultat du dialogue de haut niveau de 2010 sur le financement du développement	1	Achevé
9.85 a) i) b.	Résumés des auditions informelles des représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement	2	Achevé
9.85 a) ii) a.	Discussions avec les représentants de la société civile et du secteur privé sur le financement du développement	6	Absence de demandes de la part d'États Membres
9.85 a) ii) b.	Résumé des discussions avec la société civile et le secteur privé sur le financement du développement	4	Absence de demandes de la part d'États Membres
9.85 b) i)	*Building on Monterrey: Selected Policy Issues on Financing for Development* (version imprimée et CD-ROM)	1	Achevé
9.85 b) i)	Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de ses sixième et septième sessions	2	Cette information est disponible en ligne et n'est donc plus nécessaire en version papier.
9.85 b) i)	Forum pour la coopération en matière de développement de 2010	1	Une autre division du Département est chargée des services fonctionnels pour cette réunion. La contribution du Bureau du

A/64/6 (Sect. 9), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
			financement du développement se limite à la fourniture d'éléments en vue de la rédaction du rapport de fond.
9.85 c) iii)	Estimations des besoins et évaluations d'impact, réalisées à la demande des pays en développement et pays en transition intéressés, afin de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques	6	Achevé
Total (sous-programme 10)		**38**	
Total de tous les sous-programmes		**184**	